



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.19
17 octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 19e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 3 octobre 1990, à 15 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. PEERTHUM (Vice-Président) (Maurice)
M. de MARCO (Malte)
M. PEERTHUM (Vice-Président) (Maurice)
M. de MARCO (Malte)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Farah (Djibouti)
M. Wong (Singapour)
Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunei Darussalam)
M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)
M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)
M. Ould Didi (Mauritanie)
M. Latortue (Haïti)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. FARAH (Djibouti) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter au nom de ma délégation et à titre personnel, nos sincères félicitations pour votre élection, à l'unanimité, à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre succès qui n'est plus à prouver sur le plan international, doublé de vos immenses talents de diplomate et d'une sensibilité aiguë face aux multiples questions qui nous préoccupent, vous rend tout particulièrement apte à nous guider d'une main sûre dans nos délibérations.

Je saisis également cette occasion pour transmettre à votre prédécesseur, M. Joseph Garba, notre sincère appréciation pour les remarquables qualités de leader dont il a fait preuve lors du déroulement de la dernière session.

Nous sommes fiers, comme à l'accoutumée, de reconnaître la diplomatie, discrète mais efficace, qu'a déployée sans relâche le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans sa quête pour des solutions durables aux nombreux conflits inextricables et dans ses efforts pour sensibiliser l'opinion aux problèmes cruciaux du développement.

Nous tenons en estime sa politique sage et juste qui s'efforce de nous mettre à l'abri des heurts et des confrontations pour nous amener vers la coopération et l'établissement d'un consensus. Son rapport sur le travail de l'Organisation est très pertinent, objectif et complet.

Aujourd'hui est le jour de la réunification de l'Allemagne. Cela signifie la fin de l'indifférence aux souffrances, aux privations des gens de l'autre côté de ce qui était "le mur". Nous saluons le nouvel Etat allemand qui symbolise la réalisation des aspirations de la nation allemande. Dans le même esprit, nous tenons d'autre part à témoigner de notre profonde joie devant la fusion des deux nations fraternelles du Nord et du Sud Yémen.

Le Moyen-Orient est devenu soudain une zone explosive. Il avait pourtant eu plus que sa part de malheurs, de privations et de souffrances. Il est déplorable de constater que la querelle familiale arabe, d'habitude inoffensive, ait dégénéré en tragédie, en livrant le Koweït, petit Etat plein de ressources, à la convoitise d'un voisin plus puissant, ce qui a eu pour conséquence la division dans les rangs des pays arabes.

M. Farah (Djibouti)

Monsieur le Président, dans votre discours inaugural, vous avez donné le ton, en termes clairs et éloquents, en déclarant: "l'adhésion de la communauté internationale aux principes de l'égalité souveraine de tous ses membres constitue pour tous les Etats, et en particulier pour les plus petits d'entre eux, la première des garanties les préservant de la menace ou de l'emploi de la force contre leur intégrité et leur indépendance".

L'invasion et l'occupation continues du Koweït par l'Iraq constituent un anachronisme intolérable, incompatible avec les normes du droit international. La souveraineté et l'intégrité territoriale du Koweït ne peuvent être compromises. Djibouti se joint à la communauté internationale dans son effort pour résoudre la crise du Golfe. Nous demandons le retrait inconditionnel des forces iraqiennes du Koweït, le rétablissement du Gouvernement légitime du Koweït et la libération de tous les otages, sans distinction de race ou de nationalité. Par conséquent, nous condamnons fermement l'invasion et l'occupation illégales du Koweït par l'Iraq.

Nous sommes fortement affligés par la perspective de plus en plus lointaine d'un retrait des troupes iraqiennes, d'autant plus que l'intransigeance continue de ce pays va sans doute aggraver une situation déjà tendue, qui crée des risques sérieux pour la région en particulier et le monde en général. En conséquence, nous conseillons fortement aux responsables iraqiens, au nom de leur peuple, pour l'honneur et l'intégrité arabes, de faire preuve de la plus grande prudence et flexibilité afin d'écartier le danger imminent de désintégration et de dévastation de ce que les ressources et l'ingénuité arabes avaient pu accomplir dans l'intervalle d'un quart de siècle.

Les Nations Unies sont au seuil d'une ère nouvelle, dépourvue de rancœur et de divisions idéologiques. Cette Assemblée générale marque la première session d'après la guerre froide susceptible de se pencher sur la définition d'un nouvel ordre du monde qui se fait jour, définition qui rendrait effectif l'engagement des Nations Unies vis-à-vis de la sécurité collective. Nous sommes profondément réconfortés de voir que le Conseil de sécurité commence à exercer, aux termes de la Charte, sa "responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales". Nous espérons sérieusement que ce nouvel optimisme ne se limitera pas seulement aux régions sélectives de conflit, mais qu'il s'étendra à toutes les régions, en particulier au plus inextricable des problèmes - à savoir le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à la souveraineté nationale.

M. Farah (Djibouti)

Malgré ce nouvel optimisme né de l'amélioration du climat politique international, la région du Proche-Orient est toujours en ébullition à cause des souffrances des Palestiniens. L'Intifada, révolte populaire des masses contre l'oppression, le carnage et la suprématie étrangère n'a, bien sûr, pas disparu. Les Palestiniens vivent dans une situation précaire de risque perpétuel. Que le problème palestinien ne fasse pas encore l'objet de dialogue ou d'une conférence internationale proprement structurée, montre bien l'échec effroyable de la diplomatie internationale. Dans ce contexte, Israël ne fera sans doute jamais un pas vers la paix, avant que la violence ne détruise toute perspective de paix.

M. Farah (Djibouti)

Nous demandons aux Etats-Unis d'Amérique d'user de leur influence sur Israël pour mettre un terme à son intransigeance. Israël ignore la réprobation internationale, les résolutions et décisions de l'Assemblée générale. Les changements historiques dans la politique des Palestiniens, à savoir la cessation de toutes les hostilités et l'acceptation du principe de deux Etats, basés sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, exigent une réciprocité sans équivoque de la part d'Israël. Israël doit accepter le principe de la terre contre la paix et restaurer pleinement les droits politiques des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination.

Le rejet pur et simple de la notion d'Etat palestinien ne se justifie aucunement. Les pressions en vue de concessions de plus en plus unilatérales de la part des Palestiniens sans une contrepartie de flexibilité chez les Israéliens ne serviraient en aucun cas la cause de la paix.

Au Liban les guerres fratricides font toujours beaucoup de victimes parmi la population civile sans défense. Quinze ans d'affrontements civils entre factions, aggravés par des interventions "étrangères" sur son sol, ont causé d'ineffables dégâts et souffrances en créant le chaos, la division et l'anarchie. Nous espérons que les nouvelles mesures prises par le gouvernement d'Elias Hrawi rendront plus facile la restauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Liban.

Nous accueillons la Namibie indépendante au sein de la communauté des nations. Près de trois décennies d'efforts diplomatiques continus pour surmonter l'obstacle ont finalement porté leurs fruits et la Namibie est maintenant parmi nous, pays libre et souverain. Nous sommes fiers de son engagement assuré à la cause de la paix, aux droits de l'homme et au pragmatisme économique. Une telle disposition d'esprit de leadership ouvrira la voie à une véritable réconciliation nationale.

En Afrique du Sud, on joue trop avec le mot "changement" dans l'esprit et les émotions de la majorité noire. Le Président De Klerk persiste à faire croire à son pays et au monde qu'une ère de changement est en vue. Oui, il y a bien preuve d'une intention de mise en oeuvre de programmes de réformes; la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques est un pas dans la bonne direction. Cependant, l'Afrique du Sud reste un pays déchiré par une profonde méfiance et des divisions.

Il reste beaucoup à faire et en particulier à traduire les platitudes et les ambiguïtés de M. De Klerk en un programme de réformes valables et irréversibles.

M. Farah (Djibouti)

Nous recommandons fortement l'élimination des mesures répressives et du racisme institutionnel, la fin de l'autorité pure de la minorité, l'affirmation des droits politiques et économiques ainsi que la création d'institutions démocratiques. A propos de changement ou d'espoir, nous ne pouvons que nous rappeler l'immortelle prophétie du regretté Alan Paton, géant littéraire infatigable et activiste anti-apartheid qui, il y a plus de 30 ans, écrivait : "L'Afrique du Sud est le genre de pays où l'on est plein d'espoir le lundi pour mieux être catapulté dans le désespoir absolu le mardi".

La nouvelle constitution devra offrir à la population noire majoritaire les pleins droits politiques sur une base démocratique, pluraliste et non raciale. Dans ce but, De Klerk devrait instituer des mesures crédibles pour la libération de tous les prisonniers politiques, la suppression de l'état d'urgence, l'abolition des Actes du "Group Area" et de "Population registration" qui, ensemble, forment le noyau de la perpétration du système répréhensible de l'apartheid.

S'agissant du Libéria, nous exprimons notre vive préoccupation devant la poursuite du conflit et les souffrances encourues par la population civile et la perte de milliers de vies humaines ainsi que les flux de réfugiés provoqués. La République de Djibouti lance un appel pressant aux belligérants pour qu'ils mettent fin à ces massacres d'innocents, mettent un terme à ce conflit fratricide et mènent enfin le pays vers un gouvernement élu par des voies pacifiques.

Djibouti salue l'accord de paix conclu dernièrement par les quatre factions cambodgiennes. La décision de former un conseil national suprême, organe légitime transitoire qui réunirait toutes les parties en conflit, est une étape essentielle vers un règlement politique de la question cambodgienne. Nous encourageons donc fortement un règlement de paix général qui permettra au peuple cambodgien libre d'édifier son Etat indépendant, pacifique, uni, neutre et non aligné.

En ce qui concerne le Sahara occidental, nous soutenons l'action des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui orientent leurs efforts vers la recherche d'une solution durable au problème.

Nous sommes à quelques mois du troisième anniversaire de la conclusion des Accords de Genève sur l'Afghanistan et il n'y a toujours pas de perspective de paix à l'horizon. Nous sommes d'avis que la paix et la tranquillité échapperont toujours au peuple afghan tant qu'il n'y aura pas de gouvernement élu au suffrage populaire et représentatif.

M. Farah (Djibouti)

Dans la péninsule coréenne, nous sommes tout à fait encouragés par la poursuite du dialogue entre les deux Etats et nous espérons que ces échanges contribueront de manière efficace à l'amélioration des relations et à mettre davantage en relief la perspective d'une unification pacifique. Selon le principe d'universalité compatible avec le désir très sérieux d'apaiser les tensions dans la péninsule, nous apportons notre soutien à l'admission des deux Corée, séparément ou simultanément, comme Membres à part entière des Nations Unies.

Une preuve plus évidente de la relâche de la tension jusqu'ici présente dans les rivalités entre grandes puissances se trouve dans le Sommet mondial pour les enfants qui vient juste de terminer ses travaux pour sauver des millions d'enfants de mauvais traitements, de la misère, de la maladie, de la pauvreté et de la malnutrition, entreprise aussi gigantesque qu'audacieuse.

Ceci n'est pas le phénomène exclusif du tiers monde appauvri; nombre d'enfants du monde développé vivent en deçà du niveau de pauvreté. Les enfants constituent le segment de la population le plus important dans un monde qui en compte 5 milliards. Selon les statistiques peu réconfortantes rassemblées par l'UNICEF, les enfants sont maltraités, et sont souvent victimes de négligence, de meurtre, de mauvaise santé et d'esclavage. Le Sommet qui a rassemblé le plus grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement dans l'histoire s'est engagé dans une action internationale pour sauvegarder les droits de l'enfant. Les questions capitales de la survie de l'enfant, la protection de l'enfant, et l'accent sur le développement de l'enfant ont été à l'ordre du jour.

Ce sommet unique constitue bien une justification des efforts et du dévouement sans relâche de l'UNICEF pour alléger la misère des enfants. Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance profonde pour le soutien et les conseils remarquables que l'UNICEF ne cesse de prodiguer à Djibouti dans le but de réaliser ses programmes prioritaires d'aide sociale à l'enfance, d'immunisation et de soins maternels.

Des problèmes de sous-développement structurel, de pauvreté, de sécheresse et de famine ne cessent de harceler et de frustrer les aspirations sincères de maints pays en développement, en particulier en Afrique et en Asie. L'Afrique a l'espérance de vie la plus basse, la mortalité infantile la plus élevée, les taux d'analphabétisme et de croissance de population les plus élevés du monde. Ces données statistiques n'augurent rien de bon pour un continent déjà en pleine stagnation, voire en déclin par rapport aux gains des années 1960-1970.

M. Farah (Djibouti)

La faible performance économique de l'Afrique dans un contexte international difficile : la sécheresse chronique, la détérioration des termes de l'échange, la faible demande internationale et le coût élevé du service de la dette sont toujours une source de grave préoccupation. Etant donné que la perspective de croissance à long terme a des implications au niveau des politiques économiques sur l'amélioration du capital humain, la mobilisation de l'épargne domestique et la promotion des exportations, il nous faut en même temps admettre les problèmes structurels inhérents. Certains de ces problèmes seront insurmontables tant que les contraintes extérieures, à savoir la baisse des recettes d'exportations, la diminution de l'aide au développement et le fardeau écrasant du service de la dette pèseront sur les économies africaines. Ces contraintes font obstacle à la restructuration économique et aux réformes politiques destinées à favoriser le redressement et à assurer la croissance soutenue et le développement.

Les effets négatifs de la dette extérieure sont innombrables, avec un service de la dette qui engloutit plus de 40 % des recettes d'exportations des pays africains. Selon le Rapport économique sur l'Afrique en 1989, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) :

"La croissance continue du volume de la dette et de son ratio souligne la charge excessive imposée aux économies africaines et leur vulnérabilité aux développements extérieurs adverses. En conséquence, pour bien comprendre la crise de la dette africaine, il faut la replacer dans le contexte des développements adverses concomitants en ce qui concerne le prix des marchandises, le flux des ressources ainsi que les efforts d'ajustement en cours."

La plupart des initiatives destinées à alléger la charge de la dette ont, semble-t-il, malheureusement, pour stratégie commune d'associer l'allégement de la dette ou les arrangements de son rééchelonnement à des programmes de réajustement à moyen terme, associés à un élément solide de réformes structurelles qui, dans le jargon du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, "ont pour but de réduire les distorsions économiques et les déséquilibres financiers". La plupart du temps, une telle stratégie n'atteint pas l'objectif escompté. En fait, elle engendrerait plutôt des difficultés et des troubles sociaux.

Peut-être ne s'agit-il pas tant d'une erreur de stratégie que de sa pertinence réelle par rapport au niveau et au mode de développement de la majorité des pays en

M. Farah (Djibouti)

développement, en particulier de l'Afrique où la croissance économique zéro reste une constante, et cela en dépit du nombre de conseillers techniques qui est, par habitant, le plus élevé au monde. Cela est indéniablement au coeur du problème. Sinon, nous serions en droit de nous demander pourquoi les conditions économiques et sociales de l'Afrique d'aujourd'hui sont bien pires qu'il y a 25 ans; malgré les apports considérables d'assistance technique et financière de la Banque mondiale, du FMI et des pays développés.

Il est donc grand temps que les principales agences internationales de développement reconnaissent le caractère unique de ce groupe de pays et mettent au point une nouvelle philosophie et un nouveau programme qui répondent au besoin d'un développement humain spécifique et de grande envergure.

Ici, nous souhaitons prendre acte de notre satisfaction profonde devant les décisions opportunes et généreuses prises par S. E. le Président français, François Mitterrand, lors de la Conférence sur les pays les moins avancés tenue dernièrement à Paris, d'annuler la dette de l'ensemble des pays les moins avancés, sous réserve bien entendu de l'approbation du Parlement français, et d'engager la France à porter à 0,2 % de son PNB l'aide à ce groupe de pays d'ici la fin de la décennie.

A cet égard, nous invitons, comme l'a déjà suggéré le Président Mitterrand, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, le Comité d'aide au développement et les autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à accorder aux pays les moins avancés davantage de dons, au lieu et à la place de prêts, afin de ne pas reproduire à l'infini le problème de la dette. L'octroi de ressources additionnelles sous forme de dons constitue la meilleure voie pour parvenir à une croissance qui n'alimente pas la spirale de l'endettement dans laquelle ces pays se sont engagés.

Les dangers alarmants pour l'environnement portent de plus en plus, ou pourraient porter, une menace sérieuse à la survie humaine. Nous avons tendance à traiter les questions d'environnement - dégradation, épuisement des ressources, déchets solides dangereux et pollution - comme de simples phénomènes passagers. Des désastres comme la désertification, la destruction de la forêt tropicale, la sécheresse et la famine ont laissé une empreinte durable dans certaines parties du monde, et en particulier en Afrique. Nous sommes convaincus que les questions d'environnement sont inséparables du développement économique, et cette prise de

M. Farah (Djibouti)

conscience devrait offrir le souffle nouveau pour un effort de collaboration concerté à tous les niveaux. C'est en réponse à cette préoccupation commune que six pays d'Afrique de l'Est ont créé une "unité d'environnement" par la mise en place de l'Autorité intergouvernementale de lutte contre la sécheresse et pour le développement (IGADD). Siégeant à Djibouti, l'IGADD est en passe de servir rapidement de catalyseur pour la formulation de projets régionaux et de mesures politiques générales dans chaque pays membre.

Nous souhaitons exprimer notre gratitude aux nombreux pays et organisations qui continuent à assurer l'IGADD de leur soutien en tant qu'institution et lui fournissent les fonds dont elle a tant besoin.

Malgré des progrès satisfaisants et substantiels constatés dans différents secteurs socio-économiques, Djibouti demeure un pays démuné, bien loin encore de la réalisation de ses objectifs de développement. Les conditions climatiques défavorables, la baisse des activités économiques, l'afflux constant de réfugiés et la congestion énorme des services sociaux, représentent des facteurs qui militent contre un progrès sain et stable. Nous sommes confiants que la communauté internationale continuera à apporter son soutien aux sincères aspirations de développement de Djibouti.

En tant que petit pays, nos faibles ressources ont déjà souffert de la pression exercée par des milliers d'émigrés et de réfugiés provoqués par les conflits de la corne de l'Afrique. La crise du Golfe a créé inévitablement des pressions politiques et rendu plus difficile la situation économique. L'économie de Djibouti dépend en grande partie de l'activité du port et du commerce sous-régional. Toutes ces activités déjà en baisse ont été aggravées par la crise actuelle. Toute l'énergie de Djibouti est basée sur le pétrole qui est importé essentiellement du Golfe.

En conclusion, je souhaite affirmer que la République de Djibouti porte un intérêt vital à la paix pour créer un climat de confiance dans sa région du monde. Pour une nation jeune, petite et sans ressources essentielles, le maintien d'un degré raisonnable d'harmonie interne va de pair avec la poursuite d'une politique étrangère prudente et réaliste. Notre diplomatie internationale et régionale positive sera toujours sur un plan égal avec notre politique intérieure pragmatique.

M. WONG (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Votre brillante formation et votre vaste expérience des affaires publiques vous permettront de guider l'Assemblée tout au long de son ordre du jour avec la compétence et le tact nécessaires. Singapour et Malte ont accédé à l'indépendance en même temps qu'un groupe de nouveaux Etats, à un an d'intervalle les uns des autres. Nous sommes donc particulièrement fiers de voir Malte occuper la présidence. Je voudrais également marquer officiellement notre gratitude à S. E. le général Joseph Garba, et le remercier d'avoir rempli avec autant d'efficacité et de diligence ses fonctions de Président de l'Assemblée générale durant la dernière session.

Nous saisissons cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la Namibie indépendante qui participe pour la première fois à l'Assemblée générale, en tant que Membre des Nations Unies. Sa présence a été longuement attendue et nous sommes très heureux de la voir occuper enfin le siège qui lui revient parmi nous. Nous souhaitons également la bienvenue à notre Membre le plus récent, le Liechtenstein, qui a joué un rôle actif dans de nombreux organes multilatéraux alors qu'il n'était pas encore officiellement Membre de l'Organisation.

Il est évident que les Nations Unies se renforcent à mesure que l'universalité de ses membres s'accroît. Nous nous félicitons de ce que la République de Corée ait exprimé le désir de devenir Membre des Nations Unies. Nous accueillerions également volontiers la République démocratique populaire de Corée si elle souhaitait se joindre à nous. Le fait que les deux Corée deviennent Membres des Nations Unies ne doit pas pour autant gêner leurs efforts de réunification pacifique.

Le monde connaît actuellement des changements considérables. D'après les historiens, la période d'après-guerre et la structure politique mondiale qu'elle avait engendrée se sont effondrées en 1989. Nous avons assisté à des événements extraordinaires en Europe de l'Est où les ordres politiques existants ont fait place à d'autres événements, dont la chute du mur de Berlin, le 9 novembre, a marqué l'apogée. Aujourd'hui, 3 octobre, nous assistons à l'unification des deux Allemagne.

M. Wong (Singapour)

L'histoire reconnaîtra et se souviendra sans aucun doute que c'est au courage et à la détermination du Président Gorbatchev, qui est à l'origine des changements en Union soviétique, et à sa nouvelle philosophie, que nous devons le nouveau contexte historique dans lequel nous nous trouvons et agissons actuellement. La rivalité entre superpuissances et la recherche d'un équilibre entre puissances et blocs militaires ont fait place au dialogue et à la coopération entre les superpuissances. De ce fait, dans de nombreuses régions du monde, les tensions se sont relâchées et les relations sont devenues plus faciles.

La guerre froide a pris fin. Mais ce n'est pas la fin de l'histoire. L'histoire continuera et elle ne sera pas monotone. Si nous n'y prenons pas garde, elle risque même d'être catastrophique. La fin de la guerre froide idéologique révèle simplement l'ampleur des problèmes auxquels nous devons encore faire face.

Malgré le climat propice qui règne entre l'Est et l'Ouest, les menaces à la paix et à la sécurité internationales et au maintien de la paix et de la sécurité posent des problèmes qui n'ont jamais été aussi urgents et aussi réels. Il faut remonter à la crise des missiles cubains en 1962 pour retrouver une crise internationale d'aussi grave envergure. En août, nous nous sommes trouvés au bord d'une catastrophe militaire. Comme l'a dit récemment à Bogota, le 23 août, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, les pays du tiers monde continuent à vivre dans une insécurité alarmante, qui se manifeste actuellement de façon tragique.

Nous constatons rétrospectivement que l'euphorie suscitée par la fin de la guerre froide ne pouvait durer. Alors même que nous étions témoins de changements politiques pacifiques en Europe et d'une transition réussie de la Namibie vers l'indépendance, nous savions pertinemment que la paix mondiale était encore lointaine. Le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan n'a pas accéléré le règlement politique et les combats et les massacres ont persisté. La situation au Liban continue de se dégrader et le processus de paix sur la question de Palestine avance à un rythme glaciaire.

Nous avons ainsi appris que la détente entre les superpuissances n'entraînait pas automatiquement l'amélioration de la situation mondiale. L'invasion du Koweït par l'Iraq est un sombre rappel du problème de sécurité qui se pose aux plus petits Etats dans un monde tel que celui décrit par Hobbes. En quelques heures, la prise du Koweït par l'Iraq était achevée. A la quarante-quatrième session de l'Assemblée

M. Wong (Singapour)

générale, ma délégation avait attiré l'attention sur le paradoxe que représente la paix pour les pays les plus petits et les plus faibles. Si la structure de la politique mondiale a irrévocablement changé avec l'élimination spectaculaire des profonds fossés idéologiques, un nouvel ordre attend d'être édifié. Il y a bien sûr un grand nombre de nouveaux acteurs qui peuvent influencer la restructuration du nouvel ordre international. Le fait que les superpuissances aient abandonné leur rôle global favorisera probablement le développement des ambitions régionales et encouragera les nouveaux aspirants à l'hégémonie régionale. C'est ce que l'Iraq a cherché à faire, par la force. C'est ce que la communauté internationale doit chercher énergiquement à empêcher.

L'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq sont absolument inacceptables, car il n'y a pas eu provocation. Il s'agit d'un acte d'agression flagrante. C'est une atteinte aux principes et à la Charte des Nations Unies. Le Koweït a toujours été un membre de la communauté internationale épris de paix et respectueux du droit. En outre, il entretenait de bonnes relations avec son voisin, l'Iraq. Et pourtant, le 2 août, des milliers de soldats irakiens, appuyés par des chars et des hélicoptères, ont pris Koweït City, la capitale. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a réagi rapidement et avec fermeté en condamnant à l'unanimité l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Iraq. Il a réagi correctement en manifestant sa détermination de ne reconnaître aucun régime installé par la puissance occupante.

Les Nations Unies ont été créées à cette fin - pour maintenir la paix et la sécurité internationales et prendre des mesures collectives pour prévenir et écarter les menaces posées à la paix, et pour mettre fin aux actes d'agression. Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions générales appuyées par un blocus naval et aérien afin de faire pression sur l'Iraq pour qu'il retire ses forces du Koweït et qu'il restaure la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays. Dans cette nouvelle ère de l'après-guerre froide, les Nations Unies se sont montrées à la hauteur de la menace et du défi. Il n'y avait pas d'autre façon de procéder. Les Nations Unies doivent rester unies dans leur détermination à chasser l'Iraq du Koweït. L'Iraq doit comprendre que ce n'est pas seulement un petit groupe de pays mais l'ensemble du monde qui condamne ses agissements.*

* M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

M. Wong (Singapour)

La communauté internationale ne doit pas se dérober à son devoir de prendre des mesures concertées contre les agresseurs qui violent le droit et les principes internationaux. Autrement, les pays vivraient dans un état d'insécurité permanente. C'est aussi un fait que les pays du tiers monde dépendent, dans une très grande mesure, des organismes internationaux pour assurer la sauvegarde de leur sécurité. Il faudrait disposer de moyens plus efficaces pour prévenir les agressions. Nous ne devrions pas attendre que des actes de guerre se produisent.

Singapour estime que l'annexion du Koweït est une affaire très grave, particulièrement au moment où une ère historique s'achève et où une nouvelle ère commence. Pendant près de 40 ans, nous avons suivi un ordre international où les règles du jeu étaient comprises. Les superpuissances ont joué un rôle dans le maintien de cet ordre. Aujourd'hui, la situation internationale étant fluctuante, de nouveaux acteurs mettent le système à l'épreuve. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion d'insister maintenant pour que le nouvel ordre international impose le respect le plus strict des normes et principes du droit international, appuyé par un système efficace de sécurité commune et collective.

S'il est une leçon à tirer de l'histoire depuis la seconde guerre mondiale, c'est que nous devrions reconnaître que la puissance militaire ne saurait être utilisée à des fins politiques et que l'agression ne paie pas. C'est le devoir des Nations Unies de souligner ce message avec tout le poids de sa volonté collective, pour décourager les futurs agresseurs.

En Asie du Sud-Est, les Nations Unies ont joué un rôle crucial dans un cas analogue où la paix et la sécurité étaient en jeu. Après plus de 10 ans de guerre, il est maintenant possible d'espérer avec réalisme que la longue tragédie du Cambodge va s'achever.

Le 10 septembre 1990, une étape décisive a été franchie à Jakarta lorsque toutes les parties cambodgiennes sont convenues d'accepter dans sa totalité le cadre de règlement politique global basé sur le rôle accru des Nations Unies au Cambodge, qui avait été mis au point par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pendant l'année. A Jakarta, les Cambodgiens ont également constitué le Conseil national suprême (CNS) qui occupe maintenant le siège du Cambodge à l'Assemblée. C'est là le premier stade crucial vers une réconciliation nationale à plus long terme.

M. Wong (Singapour)

De nombreuses années de travaux patients de la part des pays à l'intérieur et au-dehors de la région ont contribué à ce succès. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a joué dès le départ un rôle important au Cambodge. Une conférence internationale sur le Kampuchea a eu lieu aux Nations Unies en 1981, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de l'Autriche. Le Comité spécial de cette conférence, présidé par le représentant du Sénégal, a joué un rôle utile. L'Indonésie a pris l'initiative d'organiser une série de réunions officieuses à Jakarta. La France et l'Indonésie ont convoqué une conférence internationale sur le Cambodge à Paris en août dernier, qui a déterminé le cadre fondamental du processus de négociation.

Les Cinq Membres permanents doivent être félicités d'avoir eu la vision et le courage de saisir l'occasion historique qu'offraient les réalignements internationaux profonds qui se sont produits pour oeuvrer ensemble à façonner le cadre de travail d'un règlement. L'adoption récente de la résolution 668 (1990) par un vote unanime du Conseil de sécurité est un tournant dans le processus de paix du Cambodge.

Mais dans son sens le plus fondamental et le plus important, un règlement politique au Cambodge sera l'oeuvre de la communauté internationale tout entière; un succès pour tous les pays, grands et petits, à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Ce n'est que parce que la communauté internationale, exprimant sa volonté au cours de plusieurs sessions de l'Assemblée générale pendant la dernière décennie, a refusé que l'on compromette les principes fondamentaux du droit international, qu'il est possible aujourd'hui d'envisager la restauration de l'indépendance du Cambodge et de la paix dans toute l'Asie du Sud-Est. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier tous ceux qui, depuis plus d'une décennie, ont appuyé constamment l'ANASE. C'est leur foi dans les Nations Unies et le droit international qui a rendu possible les réalisations de Jakarta, de Paris et des Cinq Membres permanents.

Le cadre de travail des Cinq Membres permanents, accepté par les Cambodgiens à Jakarta, n'est pas un document parfait. Nous traitons de réalités politiques qui sont loin d'être parfaites. De nombreux défis sont encore à relever. Mais ce document est le meilleur espoir de la majorité des simples Cambodgiens qui n'ont aucun intérêt dans les machinations et les rivalités de leurs dirigeants et de leurs responsables, et dont le seul désir est la paix. A ces nombreux Cambodgiens,

M. Wong (Singapour)

les Nations Unies offrent le seul espoir d'une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Nous ne devons ni échouer ni les décevoir. Beaucoup a été fait, mais il reste encore beaucoup à faire. La paix au Cambodge obligera les Nations Unies à jouer un rôle accru qui est sans précédent. Le cadre accepté par les parties cambodgiennes a besoin d'être étoffé et détaillé en de nombreux points.

Il ne faut pas se faire d'illusions, cette tâche ne sera pas facile. Mais les fondements ont été posés. Je suis persuadé que si les grandes puissances et les puissances régionales continuent à coopérer, et que si les Cambodgiens eux-mêmes saisissent l'occasion qui s'offre maintenant à eux, cette tâche sera tout à fait à leur portée. Pour le moment, il est urgent de maintenir l'élan acquis et d'aller de l'avant, oubliant les anciennes animosités et ne travaillant que pour le bien de tous les Cambodgiens, sans nous laisser distraire par des récriminations ou des rivalités déplacées. Nous espérons que toutes les parties coopéreront pleinement au processus d'élaboration du cadre de travail, sans soulever de nouvelles questions ni en raviver d'anciennes qui sont maintenant dépassées par les événements. Des tentatives visant à changer le cadre des Cinq Membres permanents ne feront que prolonger le conflit. Nous attendons la reprise prochaine de la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge, au cours de laquelle un règlement politique global final pourra être signé.

A ce moment-là, une page sera tournée sur une période malheureuse dans l'histoire du Cambodge, de l'Indochine et de l'Asie du Sud-Est. Ce moment indiquera le début d'un nouveau chapitre où les animosités du passé pourront être laissées de côté en faveur de la coopération et des intérêts mutuels. Les peuples d'Indochine ont souffert de privations pendant trop longtemps. Ils méritent mieux : un Cambodge en paix avec lui-même et ses voisins, un Viet Nam vibrant et dynamique, en paix avec la région et partageant pleinement la prospérité du reste de l'Asie du Sud-Est, ce qui est dans l'intérêt de tous les pays de l'ANASE et, en fait, du monde. Cela sera un triomphe pour la communauté internationale et pour les Nations Unies.

Tout cela mène à conclure que les Nations Unies sont prêtes à jouer un rôle de plus en plus considérable, à forger et à maintenir un nouvel ordre international : un ordre international pacifique, un ordre international juste, un ordre

M. Wong (Singapour)

international équitable, un ordre international qui ne tolérera pas que de plus grands Etats en assimilent de plus petits, un ordre international où les déséquilibres énormes entre nations seront réduits.

Ma délégation est heureuse de constater que la coopération entre les grandes puissances a facilité les travaux des Nations Unies, leur permettant de réagir dans une crise avec la rapidité requise. Mais nous serions préoccupés si l'unanimité des grandes puissances signifiait un directorat des grandes puissances qui, en fait, forgerait le nouvel ordre international sans les vérifications et les équilibres nécessaires. Si nous devons abandonner le vieil ordre international pour établir un ordre nouveau dans une ère nouvelle, où la domination et l'agression seront des phénomènes du passé, dans ce cas, de nombreuses voix, les voix du Nord et du Sud, celles des grands et des petits, devraient être entendues et écoutées. Les Nations Unies, qui sont un microcosme du macrocosme, sont une enceinte utile où les grandes puissances doivent consulter le reste du monde pour forger un consensus sur la paix et le développement.

Dans cette nouvelle ère, les Nations Unies auront un rôle plus large et devront remplir des fonctions supplémentaires, car leurs possibilités sont maintenant pleinement appréciées de tous. Certaines de ces fonctions seront nouvelles; ce seront des activités novatrices, exigées par un monde qui change rapidement et qui est impatient de jouir de la modernisation économique et du changement politique qui lui sont promis. Des activités de catalyseur seront exigées pour traiter les problèmes de l'environnement global, de la dette, du terrorisme, des stupéfiants et du SIDA. Les Nations Unies sont les mieux placées pour coordonner les efforts et fournir les mécanismes nécessaires pour traiter les questions écologiques urgentes qui sont complexes, comportent de nombreux aspects et sont liées à des questions de développement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra en 1992, exigera une action de suivi pour aboutir aux objectifs du calendrier du XXI^e siècle. Les Nations Unies vont donc sûrement se développer. D'autres fonctions seront celles qui ont été envisagées aux termes de la Charte par les fondateurs mais auxquelles on n'a jamais fait appel en raison de divergences idéologiques et d'une certaine méfiance.

M. Wong (Singapour)

Le moment est sûrement venu pour les Nations Unies, dans l'intérêt de la paix internationale, d'accentuer sa capacité à décourager ou à contrer l'agression d'un Etat contre un autre. Les mécanismes de surveillance et de prise de décision des Nations Unies, de même que le mécanisme de défense collective, devraient être de plus en plus axés vers la prévention, conformément à la formule selon laquelle "il vaut mieux prévenir que guérir".

Les Nations Unies sont maintenant à la croisée des chemins. Il fut un temps où leurs détracteurs étaient nombreux et leur prestige assez bas. Aujourd'hui, après une série de succès dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq, en Afghanistan, en Namibie et au Cambodge, nous avons une nouvelle foi en cette institution. Mais l'efficacité des Nations Unies ne peut être fondée seulement sur le respect et la foi, ou même sur l'appui politique. En fin de compte, les potentialités des Nations Unies seront déterminées par la bonne santé financière de l'institution. Si nous voulons aider les Nations Unies à réaliser leur potentiel, il est important que tous ses Membres paient le total de leurs contributions mises en recouvrement. Tout comme il est important de respecter la Charte au niveau du droit et des principes internationaux, il est important de respecter ses règles en ce qui concerne les arrangements financiers.

Il se peut que les Nations Unies ne réalisent jamais le rêve utopique de leurs fondateurs, mais elles peuvent prendre un nouveau départ dans les années 90, si nous le voulons tous.

Le Prince Mohamed BOLKIAH (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Je m'associe aux autres représentants qui ont transmis leurs chaleureuses félicitations à M. Guido de Marco, de Malte, à l'occasion de son élection unanime à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je tiens également à assurer de notre gratitude le Président sortant, M. Joseph N. Garba, et le Secrétaire général dont la manière de diriger nos travaux nous a inspiré la plus grande confiance pendant toute l'année écoulée.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Dans le même temps, Brunéi Darussalam souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation, la Principauté de Liechtenstein et la République namibienne.

Aujourd'hui, la communauté mondiale vit un moment très particulier. Brunéi Darussalam tient, par conséquent, à saisir cette première occasion qui lui est offerte pour adresser ses sincères félicitations au peuple allemand à l'occasion solennelle de l'unification de son pays. Nous félicitons également la République du Yémen et le peuple yéménite à l'occasion de l'unification pacifique de leur pays intervenue plus tôt cette année. Ces événements constituent les points saillants d'une année au cours de laquelle un certain nombre d'événements encourageants semblent indiquer que la situation politique mondiale s'améliore.

L'année dernière, à cette assemblée, nous avons déjà relevé plusieurs signes positifs. Depuis lors, nous avons constaté que les relations entre les superpuissances sont beaucoup moins tendues et, de ce fait, un certain nombre de rencontres constructives ont pu se dérouler entre des parties précédemment hostiles. Lors de ces réunions, le principe général de la négociation et non plus de l'affrontement, semblait dominer. C'est ainsi que nous avons pu voir la détente se traduire dans des actes. Par voie de conséquence, plusieurs initiatives positives ont été prises.

Dans notre propre région, nous nous félicitons des efforts continus déployés par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et les autres pays pour rechercher une solution au problème cambodgien. Le degré d'accord réalisé jusqu'à présent par les parties cambodgiennes sur le document de base est encourageant. Un accord final représentera un succès considérable et nous engageons tous les intéressés à oeuvrer à cette fin. Sur la péninsule Coréenne, nous avons décelé, entre les adversaires, des signes de réconciliation qui pourraient permettre de poser les fondements d'une paix durable entre le Nord et le Sud. Après quoi, nous espérons que la demande d'admission de l'une ou des deux Corée aux Nations Unies sera favorablement accueillie.

Des progrès ont également été réalisés vers la solution du différend afghan. Ils pourraient encourager les Afghans à régler leurs différends et à commencer à reconstruire leur pays.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

Enfin, nous avons tous accueilli avec beaucoup de joie l'indépendance de la Namibie. Ce résultat a été atteint au prix d'efforts considérables déployés par les Nations Unies et prouve que l'Organisation peut devenir une force puissante et active pour la paix.

Voilà des exemples positifs de progrès, qui servent à nous convaincre que la tendance à la réconciliation et à la coopération entre les grandes puissances peut se révéler utile pour nous tous. Avant tout, un tel progrès peut permettre de limiter le commerce des armes et réduire le niveau excessif d'armes et également de réguler le transfert de technologie en matière d'armements. Il peut nous permettre également d'attendre avec réalisme le moment où la course aux armements aura pris fin dans le monde. Néanmoins, seule une force morale semble être en mesure de nous protéger à l'heure actuelle contre les violations de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi nos espoirs d'avenir sont liés à notre conviction qu'il est indispensable de raffermir le rôle que peuvent jouer les Nations Unies dans la solution des différends internationaux.

A cet égard, Brunéi Darussalam pense que les membres de la communauté internationale peuvent contribuer à une détente mondiale en encourageant les organisations régionales à coopérer entre elles pour soutenir les principes et la Charte des Nations Unies. Les organisations régionales peuvent ainsi devenir des forces importantes pour assurer la protection de la paix et de la sécurité dans le monde. C'est en assumant un rôle nouveau que les grandes puissances pourront mettre la détente acquise au prix de tant d'efforts au service de la paix dans le monde.

Il convient cependant de reconnaître que la détente ne saurait être uniquement jugée dans une optique européenne. La paix et la stabilité intéressent toutes les régions. C'est pourquoi, tout en reconnaissant qu'un certain nombre de progrès ont été réalisés pour rendre le monde plus sûr, nous décelons également certaines tendances dangereuses qui menacent la paix mondiale. Nous constatons en particulier des tendances contradictoires qui révèlent que la sécurité dans son acception classique, qui, dans les pays européens, a peut être perdu de son caractère dominant, continue à préoccuper considérablement le reste du monde. Au moment où les pays développés sont plus libres d'orienter leurs efforts vers le bien-être, y compris vers un développement accru, il est troublant de constater que les pays moins développés se sont lancés à leur tour dans une course aux armements.

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

L'invasion du Koweït par l'Iraq montre combien les petits pays peuvent être vulnérables face à de telles contradictions. Elle nous rappelle aussi combien le nouvel ordre mondial qui se dessine est fragile. Ainsi, en engageant la communauté internationale à rejeter et condamner de tels actes et en exprimant sa propre condamnation de toutes ces violations de la Charte des Nations Unies, Brunéi Darussalam non seulement prend acte des événements récents mais reconnaît également leurs causes profondes.

C'est pourquoi nous appelons à nouveau l'attention des Membres de l'Organisation sur des questions qui revêtent un caractère purement régional. Ces questions sont souvent à l'origine de conflits à plus grande échelle.

Dans cet ordre d'idées, nous tenons à rappeler le problème crucial de la Palestine. Brunéi Darussalam condamne à nouveau énergiquement la politique israélienne dans ce pays tant pour ce qui est des mesures prises par l'armée israélienne que de la politique relative à l'immigration des Juifs soviétiques. Nous tenons par conséquent à rappeler une fois encore que nous sommes favorables à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien.

Nous tenons également à rappeler qu'il convient de continuer à chercher le moyen de mettre fin à la guerre au Liban. Nous invitons toutes les parties intéressées à continuer d'œuvrer en faveur de la paix dans le cadre de l'Accord de Taëf.

En Afrique du Sud, un démantèlement complet et irréversible de l'apartheid doit intervenir.

Nous tenons également à mentionner des questions qui revêtent une grande importance au niveau mondial telles que la dégradation de l'environnement, le problème de la dette, le trafic international de stupéfiants et le sous-développement. Ces problèmes menacent tout autant la paix que les hostilités ouvertes. Bien que les initiatives prises dans ces domaines ne nous inspirent qu'un optimisme relatif, il reste néanmoins des problèmes qu'il convient de résoudre de façon encore plus urgente. Ce n'est que lorsque ces problèmes auront été résolus que nous pourrons espérer assister à l'apparition d'un monde que tous

Le Prince Mohamed Bolkiah (Brunéi Darussalam)

les pays, quels que soient leur dimension, leur situation géographique ou leur niveau de développement économique, reconnaîtront comme étant prospère et stable.

J'ai souligné aujourd'hui qu'une ère de paix, de stabilité et de prospérité ne saurait être créée dans l'optique d'une seule région du monde, même si cette région est très puissante. Cela signifie que nous ne devons pas rester indifférents. La paix et la stabilité mondiales auxquelles nous aspirons tous peuvent certes bénéficier du climat de détente Est-Ouest qui s'est développé l'année dernière. Cependant, nous n'en bénéficierons tous que dans la mesure où nous oeuvrons de concert pour prévenir de nouvelles difficultés et pour résoudre les nombreux problèmes plus anciens qui se sont révélés dangereux pour l'existence même de nombreux pays et de leurs peuples.*

* Le Président assume la présidence.

M. EL-TALHY (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) :
Avant de commencer ma déclaration, permettez-moi de donner lecture du message suivant, que le chef de la révolution, le Président Kadhafi, m'a demandé de transmettre à l'Assemblée générale. Le texte de ce message sera distribué prochainement.

"Le monde assiste aujourd'hui à l'effondrement des accords conclus à la fin de la seconde guerre mondiale, qui prévoyaient notamment la division de l'Allemagne et de l'Europe, les alliances militaires et la division du monde en deux parties : l'Est et l'Ouest. La chute du mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne ont marqué le début de l'effondrement de ces accords conçus essentiellement dans un esprit de revanche contre le mouvement nazi, qui avait plongé le monde dans cette horrible guerre. Ces accords n'ayant plus cours, on a assisté à la fin du conflit traditionnel entre l'Est et l'Ouest et à l'effondrement du Pacte de Varsovie, qui entraînera l'effondrement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Cependant, le monde entier a fermé les yeux, volontairement ou non, sur le caractère dangereux d'une mine qui faisait partie intégrante de ces arrangements d'après-guerre. Cette mine menace la paix mondiale. Il s'agit de l'Etat juif en Palestine.

La création de l'Etat juif en Palestine a aussi été un acte de revanche contre le nazisme qui avait persécuté les Juifs en Europe. C'était une réaction contre les actes commis par le régime nazi. Mais le nazisme appartient maintenant au passé. Pourquoi alors un peuple innocent, le peuple palestinien, qui n'était en rien responsable de cette situation, devrait-il en supporter le prix?

La création d'un Etat fondé sur la religion ne peut se justifier d'aucune façon. Accepter cela serait accepter la division du monde sur une base religieuse. Cela voudrait dire que tous les adeptes d'une religion quelle qu'elle soit auraient le droit de créer leur propre Etat sur le territoire de leur choix pour en faire leur patrie. Il est évident que cela entraînerait un tourbillon continu de conflits dans le monde.

Si, dans le passé, le monde a sympathisé avec les Juifs et condamné leurs persécuteurs, il ne doit pas oublier que c'est l'Europe qui a persécuté les Juifs. C'est l'Europe qui devrait en payer le prix. L'Etat des Juifs devrait

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

être en territoire européen. Nous avons proposé à plusieurs reprises que, s'il doit y avoir un Etat juif, il devrait se situer dans les régions que nous avons suggérées auparavant.

Le problème palestinien est l'un des plus dangereux problèmes qui menacent la paix internationale. Il est la cause fondamentale du conflit perpétuel entre l'Est et l'Ouest, entre l'islam et le christianisme et entre le Nord et le Sud. Il est la cause directe de ce que l'on qualifie de terrorisme, des prises d'otages et autres actes de violence.

On se demande, alors que le monde a réussi à régler les nombreuses autres crises qui constituaient une menace à la paix dans le Nord, pourquoi il devrait laisser la paix dans le Sud à la merci du danger explosif que représente un Etat juif en Palestine? Un monde qui tiendrait vraiment à ce que la paix règne sur terre, devrait comprendre que l'Etat juif en Palestine doit cesser d'avoir un caractère religieux. Pour atteindre cet objectif, toutes les nations du monde devraient cesser de reconnaître cet Etat et créer un Etat de Palestine démocratique qui serait la patrie de tous ceux qui y vivent quelle que soit leur religion.

Nous suggérons au monde entier, s'il veut réellement la paix, de corriger cette injustice, exactement comme il l'a fait pour les autres erreurs issues des arrangements d'après-guerre. Sinon, les générations actuelles et futures le paieront très cher en terme de violence, de terrorisme et de haine, et le monde entier sera menacé de guerre en raison de cette dangereuse mine déposée en Palestine."

Ayant achevé de vous lire le message du chef de la révolution, je reprends maintenant ma déclaration.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom de ma délégation, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. J'en suis d'autant plus heureux, que vous venez d'un pays avec lequel mon propre pays entretient des relations de bon voisinage, de coopération et d'amitié, et qu'il existe entre nos deux pays des liens historiques de longue date. Je suis convaincu que grâce à votre expérience et à vos qualités de diplomate, l'Assemblée générale bénéficiera de la sage direction dont elle a tant besoin dans le contexte de crise où nous vivons actuellement.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

Je veux également exprimer notre estime et notre gratitude envers votre prédécesseur, M. Joseph Garba, Président de la quarante-quatrième session, pour la grande efficacité et les remarquables aptitudes dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de cette session.

Je tiens également à exprimer notre estime et notre respect à l'égard de M. Javier Pérez de Cuéllar, le Secrétaire général, pour ses efforts sincères et sa persévérance à défendre les idéaux des Nations Unies, ainsi que pour le rôle marquant que lui et ses collègues du Secrétariat ont joué pour améliorer l'efficacité de l'Organisation.

En ces temps difficiles, nous sommes réellement heureux et fiers que nos frères du Yémen du Sud et du Yémen du Nord aient pu, par leur foi et leur détermination, réaliser le rêve du peuple arabe yéménite en unifiant l'Etat yéménite divisé depuis si longtemps. Cet événement est pour nous une réelle source de joie, et notre joie sera encore plus grande lorsque les Arabes seront représentés au sein de cette instance par un seul Etat arabe et non par un groupe arabe divisé.

Permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue à la délégation de l'Etat indépendant de Namibie, qui a pris la place qui lui revient de droit en tant que Membre de l'Organisation. Nous, en Libye, sommes très heureux que nos amis de Namibie aient pu accéder à l'indépendance après une dure lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et l'apartheid. L'accession de la Namibie à l'indépendance montre que la volonté de libération, d'indépendance et d'autodétermination du peuple ne saurait être annihilée.

Je me félicite également de l'admission du Liechtenstein comme Membre de l'Organisation, car cela contribuera à renforcer les Nations Unies et à promouvoir leurs objectifs.

Je salue également l'unification historique du peuple allemand. Nous sommes certains que la réunification de son Etat contribuera grandement à assurer la stabilité, l'équilibre et le progrès de notre monde.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

En effet, cette tendance vers l'unification des peuples divisés, phénomène qui a commencé à se manifester après notre dernière session, devrait être accentuée, respectée et encouragée. J'emploie le terme "divisés" en toute connaissance de cause, parce que la division a été imposée à ces peuples pour des raisons que je n'ai pas besoin de rappeler ou de développer. L'unification du peuple arabe yéménite et celle du peuple allemand - impensables pour nombre d'entre nous il y a moins d'un an encore - ont montré que l'une des tendances qui caractériseront les prochaines décennies s'est déjà fait jour et prend racine. Cette tendance sera un facteur crucial dans la formulation des relations internationales futures. Elle découle de l'aspiration à l'unité de plusieurs peuples divisés. Le peuple arabe est l'un de ceux qui ont été divisés pour en faire ainsi des proies faciles à attaquer et à soumettre. Je ne voudrais cependant pas que l'on se méprenne à cet égard. Mais j'ai le sentiment très fort, presque la conviction, que certaines des puissances influentes du monde d'aujourd'hui ont pris sur elles de perpétuer et d'accroître la division du monde arabe en mini-Etats et en petites entités, qui sont ainsi des cibles d'agression faciles, afin de satisfaire leur cupidité et de sauvegarder leurs propres intérêts. J'en ai la quasi-certitude.

Le Coran nous dit :

"Et cramponnez-vous ensemble au câble de Dieu; et ne soyez pas divisés; et rappelez-vous le bienfait de Dieu sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos coeurs; puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Dieu vous expose Ses signes. Peut-être vous guideriez-vous?" (Le Coran, III:103)

"Oui, cette communauté vôtre est une communauté une, tandis que Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc." (Le Coran, XXIII:52)

"Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues. Car pour eux l'énorme châtement, le jour où tels visages s'éclaireront et tels deviendront noirs."

(Le Coran, III:105)

L'unité est donc, pour nous, une obligation religieuse et un principe moral. Cela a préséance sur une nécessité de sécurité économique ou politique. En conséquence, les grandes puissances qui croient encourager la désunion et la

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

division arabes doivent se rendre compte qu'en agissant ainsi, elles commettent un acte d'agression contre le fondement même de nos croyances et de nos principes moraux.

J'ai pensé qu'il était nécessaire de mettre en exergue cette orientation vers l'unité dans l'espoir sincère que d'autres reverront leurs politiques et leurs calculs pour se rendre compte que la stabilité, la paix et le progrès dans le monde exigent le respect des aspirations légitimes de tous les peuples.

Depuis quelques années, nous sommes à un moment crucial qui, sans aucun doute, marque le début d'une ère nouvelle dans les relations internationales. Nous sommes parvenus à la détente qui, aujourd'hui, s'est transformée en entente. Il est maintenant reconnu universellement que de grands défis nous attendent tous. Aucun d'entre nous ne peut plus dire "après moi le déluge". La guerre froide a pris fin, et nombreuses sont les suppositions découlant de la deuxième guerre mondiale qui ont été abandonnées. De grands progrès ont été faits dans le domaine de la technique. S'ils étaient mis à profit de façon altruiste et sans jugement a priori, ils pourraient ouvrir de nouveaux horizons pour l'humanité et conduire l'homme vers un avenir plus sûr.

Cela n'est cependant que le côté face de la médaille. Son revers contredit totalement ce côté face. L'entente entre les riches et les puissants se limite à l'hémisphère nord. Le Sud connaît toujours de nombreuses crises, dont certaines se sont aggravées et sont devenues une menace imminente à la paix, à la sécurité et à la stabilité.

La Palestine et l'Afrique du Sud incarnent la longue souffrance des peuples opprimés, qui ont été déplacés, exploités et soumis aux pires injustices : appropriation de terres, apartheid et tentatives de génocide. Mais nombreux sont encore ceux qui restent sourds aux appels du droit, de la justice et de la moralité.

La situation économique et sociale tragique de nombreux peuples du tiers monde, qui continuent d'être victimes de la faim et de la maladie, est assez évidente, tout comme l'est la détérioration incessante de leurs ressources et de leurs possibilités. D'un autre côté, le besoin de dominer, d'imposer son hégémonie, d'exploiter et d'intervenir dans les affaires des autres continue d'être un modèle de comportement que certains tentent de justifier. Les aspirations légitimes de nombreuses nations à l'unité, au progrès et à la paix continuent d'être ignorées. Ce ne sont là que quelques exemples.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

C'est pourquoi nous nous sommes félicités, en Libye, de l'entente entre les riches et les puissants, mais nous croyons que cette entente ne pourra être durable que si elle englobe le monde entier. Cela, cependant, ne pourra être réalisé tant que les injustices ne seront pas redressées et tant que les approches et les politiques adoptées par plusieurs ne seront pas revues et réajustées selon les principes et les valeurs morales en vigueur.

Allah, le Tout-Puissant, disait dans le Coran :

"Très certainement Nous avons fait périr les générations d'avant vous lorsqu'elles eurent prévariqué;" (Le Coran, XI:13)

Malheureusement, ces dernières semaines, nous avons été témoins du développement d'une crise grave qui préoccupe beaucoup mon pays. Je veux parler de la crise du Golfe qui a, hélas, pris naissance entre deux pays arabes voisins et frères. Cette crise s'est fait jour malgré les liens particuliers qui existent entre les pays arabes, et parce que les entités politiques et les frontières arabes actuelles sont le produit d'une époque où le monde arabe était affaibli par les puissances coloniales qui l'avaient colonisé et divisé. Par conséquent, ces entités ne reflètent pas nécessairement les aspirations des Arabes et leurs intérêts. Malgré tout, personne, mon pays y compris, ne peut approuver la course à l'invasion, à l'occupation et à l'annexion.

La position de mon pays a été clairement exposée. Nous avons condamné l'invasion dès le premier jour et exigé le retrait immédiat des forces; nous avons souligné que les affaires intérieures du Koweït ne relevaient que du peuple koweïtien et que personne n'avait le droit de décider à sa place. Dans le cadre de la Ligue des Etats arabes, ou bilatéralement, les Arabes ont agi pour contenir la crise et en venir à bout.

Je suis désolé de dire que les efforts arabes ont été entravés par ceux qui ont profité de cette occasion pour atteindre des buts qui leur sont chers depuis longtemps dans la région. Ils n'ont pas agi pour défendre le Koweït, mais pour resserrer leur étreinte sur les champs pétrolifères de la région. Ils ont vu dans la crise une occasion magnifique qu'il fallait saisir et exploiter. Nous avons vu comment certains ont réagi avec la plus grande rapidité à ces actes. Ils ont envoyé des troupes dans la région, imposé un embargo contre l'Iraq avant même que le Conseil de sécurité ne prenne une décision, et ont exercé toutes sortes de

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

pressions et de chantage sur différents pays pour que ces pays acquiescent et les appuient. Nous souhaitons seulement que tout cela ait été fait dans le but de maintenir la paix et de respecter la justice et la légitimité internationale.

Quelques semaines seulement avant l'invasion iraquienne du Koweït, la superpuissance qui s'est empressée de déployer ses forces, d'imposer un embargo et de menacer de faire la guerre a refusé d'approuver l'envoi d'un émissaire pour une mission d'enquête du Conseil de sécurité dans les territoires occupés par les sionistes qui serait chargée d'enquêter sur la politique systématique de meurtres, de déportations et de destructions qu'Israël y poursuit. Cette attitude de caméléon est vraiment déconcertante.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

Il est regrettable que certains continuent de se comporter comme si la légitimité ne devait être respectée que lorsqu'elle sert leur cupidité, leurs intérêts et leurs politiques. Nous craignons, et toutes les nations du tiers monde devraient redouter, que cette attitude ne se renforce étant donné les changements intervenus dans le monde ces dernières années. Ces changements ont conduit certains à penser qu'ils sont devenus la seule superpuissance dans le monde de l'après-guerre froide.

Depuis le début de la crise du Golfe, mon pays a insisté pour qu'elle soit réglée dans un cadre arabe et déployé d'infinis efforts pour parvenir à une solution arabe qui empêcherait toute intervention étrangère, car nous n'en ignorons ni la nature ni les objectifs.

Mon pays a condamné la présence étrangère dans la région, appelé au respect de la légitimité internationale et demandé au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses obligations au titre de la Charte. Mon pays ne concède à aucun pays le droit de s'approprier aucune des obligations ou prérogatives du Conseil de sécurité.

A l'occasion du vingt et unième anniversaire de la grande révolution de septembre, le colonel Muammar Kadhafi, notre dirigeant, a présenté une initiative en vue de résoudre la crise du Golfe. Nous espérons que des efforts concertés seront déployés pour appuyer la recherche d'une solution pacifique qui épargnerait au monde le spectre d'un affrontement militaire dans la région.

C'est ici que se mesureront notre détermination et notre capacité de susciter un véritable climat de détente sur le plan international. Notre volonté doit se refléter dans les changements qu'ensemble nous apporterons pour améliorer les Nations Unies. Ces dernières doivent jouer un rôle central dans la mise en oeuvre d'un nouveau cadre pour les relations internationales. Veillons bien à ce que les Nations Unies ne deviennent un outil aux mains d'un Etat ou d'un groupe d'Etats qui les manipuleraient pour arriver à leur fin.

Le rôle des Nations Unies pâtit encore de nombreux défauts. Nous devons prendre des mesures concrètes et audacieuses, en solidarité les uns avec les autres, pour remédier aux déséquilibres qui ont affaibli l'Organisation. Notre première tâche doit être de revoir la Charte afin d'adapter ses dispositions aux changements historiques profonds auxquels nous assistons maintenant et auxquels nous souhaitons assister dans l'avenir. Certaines des dispositions de la Charte se sont révélées dépassées et ne correspondent plus aux réalités internationales.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

Je pense en particulier au droit de veto au Conseil de sécurité, qui a empêché l'Organisation de jouer le rôle le plus important pour lequel elle a été créée : le maintien de la paix et la sécurité mondiales, et qui continue d'être un obstacle important à cet égard. Il n'y a plus lieu de maintenir cette prérogative dont certains se sont souvent servis pour justifier l'agression, l'occupation et l'invasion.

Mon pays attache une grande importance au renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. Il est regrettable que cette région soit toujours l'un des foyers de tension les plus dangereux du monde. A cet égard, nous voulons faire nôtre le communiqué final de la Conférence ministérielle des pays non alignés du littoral de la Méditerranée, qui s'est tenue à Alger les 25 et 26 juin 1990.

L'entité sioniste est la principale menace qui pèse sur la paix et entrave la coopération et la stabilité de la région. Cette entité, qui a choisi de recourir à l'emploi de la force, se rend coupable d'agression, d'usurpation des terres et de génocide. Elle s'est transformée en un arsenal renfermant tout type d'arme de destruction massive. Grâce à son alliance stratégique avec certaines puissances, elle s'est dotée de moyens matériels et techniques qui lui ont permis de lancer des satellites espions dans l'espace et de tester des missiles à longue portée - dont l'un, on s'en souviendra, a atterri au large de la ville de Benghazi en 1989 - sans compter la mise au point de ses capacités nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

En dépit de l'entente internationale, de nombreuses régions du monde sont toujours le théâtre d'une montée des tensions et de l'instabilité. Ainsi, la question de Palestine, en particulier, et le conflit arabo-sioniste en général, ont pris une direction radicalement opposée à la tendance générale vers la détente. Les risques d'un affrontement majeur se trouvent ainsi renforcés.

La conduite adoptée par l'entité sioniste et l'attitude des puissances qui encouragent cette conduite sont à l'origine de cette situation grave.

Toutes les résolutions adoptées ici n'ont été que négligées et rejetées par l'entité sioniste. Cette dernière, aucunement ébranlée, s'emploie à mettre en oeuvre le plan du mouvement sioniste raciste : créer un "grand Israël". Elle ne recule devant rien pour exterminer le peuple palestinien, propriétaire légitime de la terre. Elle tue, chasse, détruit les maisons et prive les Palestiniens

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

d'enseignement et de moyens de subsistance. Aujourd'hui, l'objectif des sionistes est plus clair que jamais. Ils ne cachent pas leur intention de contraindre les Palestiniens encore vivants à quitter leur terre afin d'y mettre à leur place des colons juifs venus du monde entier en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés afin de créer l'Etat juif raciste.

Il est regrettable que certaines personnes ne voient là qu'une question touchant les droits de l'homme. Quelle injustice pour les droits de l'homme! Existe-t-il une disposition dans les instruments des droits de l'homme qui stipule le déracinement d'un peuple de sa terre et de son pays afin qu'un autre peuple puisse s'installer à sa place sous prétexte que ceux qui s'installent sont victimes de l'oppression d'autres personnes? Qui est victime d'oppression ici? Est-ce la personne qui est née, tout comme ses parents et ses ancêtres sur la terre dont elle est chassée, ou est-ce le nouveau venu que ni lui ni ses ancêtres n'ont vue? Par quelle logique pouvons-nous accepter que l'immigration de Juifs en Palestine et le déracinement du peuple de ce pays ne soient qu'une question de droits de l'homme? Les afflux massifs d'immigrants juifs et leur installation en Palestine et dans les territoires arabes occupés auront de lourdes incidences sur la paix dans la région. Il s'agit également d'une violation flagrante des règles du droit international, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des instruments internationaux.

Le moins que nous puissions faire est d'expulser l'entité raciste de l'Organisation, dont elle rejette les résolutions. Les sanctions prévues par la Charte doivent être imposées à cette entité. Pourquoi ne lui ont-elles pas été imposées dans ce cas? Des précédents historiques montrent que de telles sanctions ont permis de redresser les torts et d'appliquer les principes de la Charte, dans le cas notamment de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud.

Tout en nous félicitant du règlement d'un certain nombre de problèmes et de questions d'ordre régional dans le contexte de l'entente internationale, nous tenons à attirer l'attention sur les souffrances que continue de subir le peuple palestinien, qui sont une des conséquences de l'agression sioniste contre la Palestine. La question de Chypre n'a pas non plus été résolue et il y a toujours controverse entre les parties en jeu dans la question de l'Afghanistan. Nous renouvelons notre ferme position de principe à cet égard, dont nous avons déjà fait état ici même. Nous espérons que l'entente internationale créera les conditions propices à leur juste règlement.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

Mon pays déplore l'échec de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est récemment tenue à Genève.

Tout en appuyant les initiatives internationales pour débarrasser le monde des armes de destruction massive, nous soulignons qu'elles n'aboutiront que si des efforts sérieux sont déployés pour résoudre les conflits et apaiser les tensions au niveau international sur la base d'un désarmement général et de la suppression de toutes les armes de destruction massive. Cela ne peut se faire sur une base sélective en se limitant à un type d'armes. De telles mesures doivent être prises de façon équitable et équilibrée, en garantissant les droits de chaque Etat à la sécurité et au développement conformément aux priorités énoncées dans le Document final adopté lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978, qui a accordé la plus haute priorité au désarmement nucléaire.

M. El-Talhy (Jamahiriya arabe libyenne)

Si les relations entre les hommes se sont améliorées et si l'entente a suivi la détente, le monde dans lequel nous vivons, et qui est devenu un village, un foyer même, souffre toujours d'une disparité qui n'est plus acceptable : une petite minorité bénéficie encore de l'abondance matérielle, vit dans le luxe au milieu de tous les produits du progrès moderne, alors que la grande majorité souffre de la faim et de la maladie et manque des moyens les plus élémentaires de subsistance.

Les phénomènes positifs des relations politiques internationales nous ont donné une occasion historique de redresser les déséquilibres des relations économiques internationales et de mettre en place un nouvel ordre économique.

En conclusion, je pense que la décennie des années 90 façonnera le XXI^e siècle et nous donnera la possibilité de faire de notre mieux, avec une détermination renouvelée, pour redresser nos erreurs et jeter les fondements solides d'un monde qui serait libéré de l'injustice, un monde où la justice et l'équité prévaudraient et dans lequel nous pouvons vivre ensemble.

M. AL-NUAIMI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, au nom de la délégation des Emirats arabes unis, j'ai grand plaisir à vous adresser nos félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que vous saurez diriger la présente session avec la diplomatie et la compétence nécessaires pour obtenir les résultats attendus. Les sages politiques de votre pays et le rôle constructif qu'il joue renforcent notre confiance dans vos grands talents. J'ai également grand plaisir à exprimer nos remerciements très sincères ainsi que notre reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Joseph Garba, qui a si bien dirigé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale.*

Je saisis aussi cette occasion pour dire combien mon gouvernement se félicite des efforts constructifs et résolus entrepris par le Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar pour renforcer le rôle de l'Organisation. Grâce à ses efforts inlassables, les Nations Unies sont devenues un lieu important d'accords et de décisions et représentent une barrière contre le chaos dans les relations internationales.

* M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Depuis la dernière session, deux nouveaux Etats, la Namibie et le Liechtenstein, sont devenus Membres des Nations Unies. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous les assurons de notre coopération dans la réalisation des nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous saluons également avec satisfaction l'unification des deux Allemagne, car nous pensons qu'elle sera un facteur stabilisateur dans la politique mondiale.

Les peuples du monde entier, à l'est, à l'ouest, au nord et au sud, se sont félicités de l'apparition d'un nouveau monde de coopération, un monde dans lequel la crainte de l'affrontement entre les deux superpuissances a commencé à s'estomper avec la fin de la guerre froide qui caractérise les relations internationales depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Comme tous les autres Etats et les autres peuples, nous avons accueilli avec beaucoup d'optimisme et d'espoir le nouvel esprit qui a pénétré les relations internationales. La grande détente qui est intervenue dans les relations entre les deux superpuissances, ainsi que les changements historiques qui se sont produits en Europe orientale et les progrès réalisés dans le règlement des conflits régionaux, annonçaient tous l'avènement d'une ère nouvelle. Ce monde était celui qu'avaient envisagé les auteurs de la Charte des Nations Unies, un monde où ce serait le règne absolu du dialogue, du règlement pacifique et du respect du droit international et deviendraient le principe régissant les relations entre les nations et les communautés. Ce serait un monde de respect mutuel et de coopération dans nos efforts pour assurer la prospérité, au sein de laquelle la créativité, le progrès et la stabilité deviendraient les arènes de la concurrence.

Au niveau arabe, ces événements ont eu un impact positif sur les relations interarabes. Un nouvel esprit a commencé à s'insinuer dans ces relations. Le nouveau climat d'optimisme et d'espoir allait de pair avec les efforts visant à formuler une nouvelle stratégie commune aux pays arabes, fondée sur la compréhension, la solidarité et l'attachement aux liens fraternels et aux pactes des pays arabes. Dans ce but, plusieurs réunions des pays arabes ont eu lieu. D'autres mesures ont été prises dans le cadre de la Ligue des pays arabes pour préparer une conférence arabe au sommet ayant pour but de tracer, pour la première fois, les grandes lignes de l'avenir auquel aspirait le peuple arabe, un avenir fondé sur la paix et la prospérité. L'un des premiers fruits du nouvel esprit qui régnait dans le monde arabe a été la réunion des deux Yémen que nous avons accueillie avec la plus grande joie.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Malheureusement, notre optimisme a été de courte durée car, tout d'un coup, le monde s'est retrouvé à l'époque qui avait précédé l'existence des Nations Unies. Quelqu'un est apparu qui a essayé de détruire 45 années d'efforts continus pour ériger la stabilité et défendre le droit des Etats et des peuples à vivre en paix. Quelqu'un est apparu qui a essayé également de faire échec à tous les efforts qui ont été entrepris pour édifier un avenir arabe meilleur et saper les fondements mêmes de la solidarité arabe.

Le 2 août 1990, les forces iraqiennes ont envahi l'Etat du Koweït. Ce petit Etat pacifique, membre de la communauté internationale, est alors devenu la victime de l'usurpation brutale et de l'occupation, et l'Iraq a essayé d'étouffer l'identité de cet Etat par l'annexion et la destruction systématique de ses institutions et de ses infrastructures.

Nul n'avait pensé que 1990 serait l'année de la crise arabe. Toutefois, cela a suscité une crise d'origine complexe, aux conséquences d'une portée considérable et aux proportions dévastatrices. Surtout, personne ne s'attendait à ce qu'un Etat arabe inflige cette atroce injustice à un autre Etat arabe frère qui, par le passé, avait combattu à ses côtés et défendu ses droits.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

L'agression commise par l'Iraq contre le Koweït représente avant tout une violation du code d'éthique et des valeurs arabes. Elle représente également une violation des principes et des traités arabes et internationaux. Quel que soit le résultat de cette agression, les Arabes en seront en fin de compte les perdants.

En tant qu'Etat arabe responsable, les Emirats arabes unis ont essayé, avec les Etats arabes frères et par le biais de la Ligue arabe, de remédier à cette aberration pour empêcher que la situation ne s'aggrave davantage. Mais du fait que l'Iraq persiste dans son agression, tous les efforts bilatéraux et collectifs entrepris par les pays arabes ont échoué.

Dans cet ordre d'idées, ma délégation tient à dire qu'elle est convaincue que les résolutions adoptées à la réunion d'urgence des pays de la Ligue arabe ainsi que les résolutions approuvées lors de la réunion d'urgence au sommet des pays arabes du 10 août, surtout la résolution 195, reflètent notre attachement aux traités et aux principes arabes ainsi qu'à la lettre et à l'esprit de la Charte de la Ligue arabe. Toutes ces résolutions demandent la restitution de leurs droits à leurs propriétaires légitimes d'origine et la cessation de l'injustice et de l'agression infligées à un Etat membre souverain.

Beaucoup a été dit dans certains milieux arabes et internationaux au sujet de la présence des troupes étrangères dans la région. Il importe donc de tirer les choses au clair.

Tout le monde sait que mon pays entretient des relations amicales avec tous les Etats du monde. En tant que petit Etat, nous avons toujours évité d'être mêlés à des activités militaires ou à des alliances militaires. Nous n'avons jamais permis non plus à des pays étrangers de disposer de facilités militaires sur notre sol. Nous nous en remettons, pour notre sécurité nationale, à tous les traités arabes et internationaux ainsi qu'à la protection des relations de bon voisinage. Cependant, ayant été directement la cible de menaces iraqiennes, comme cela ressort parfaitement du mémorandum adressé par le Ministre iraquien des affaires étrangères à la Ligue arabe le 15 juillet 1990 ainsi que des déclarations du Président iraquien, Saddam Hussein, et de ses principaux collaborateurs, déclarations selon lesquelles, après le Koweït, ils pourraient bien jeter leur dévolu sur les Emirats, mon pays n'a eu d'autre choix, en raison de ses moyens de défense limités, que de demander l'assistance de pays frères et amis. Nous avons agi, ce faisant, en état de légitime défense, dans l'exercice du droit à la

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

souveraineté et à la sécurité collective consacré dans la Charte des Nations Unies. Je tiens cependant à souligner ici que la présence de ces troupes est temporaire et n'est due seulement qu'à la crise actuelle qui, nous l'espérons, sera réglée le plus rapidement possible.

Les différends entre Etats, quelles qu'en soient les causes, ne justifient pas l'agression et devraient être réglés par des moyens pacifiques, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. L'agression commise contre le Koweït constitue un précédent dangereux dans les relations internationales et devrait faire l'objet d'une action résolue, sinon la sécurité et l'existence des petits Etats seront menacées. Les arguments invoqués par l'Iraq pour justifier son agression contre le Koweït n'ont aucun fondement juridique, historique ou moral. La position ferme adoptée par la communauté mondiale et incarnée dans les résolutions adoptées successivement par le Conseil de sécurité, est l'expression de la colère du monde face à l'agression iraquienne.

D'entrée de jeu, mon pays a appuyé les résolutions du Conseil de sécurité. Encore une fois, nous exigeons le retrait complet et inconditionnel de l'Iraq du territoire koweïtien, le rétablissement du Gouvernement légitime du Koweït ainsi que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce dernier. Nous exigeons également que l'Iraq remette en liberté tous les otages civils. Tous les autres différends devront être réglés par la suite, par voie de négociation, de manière à sauvegarder les droits légitimes de l'Etat du Koweït.

Du haut de cette tribune, nous lançons un appel à tous les Etats du monde pour qu'ils agissent résolument et rapidement pour mettre fin à l'occupation du Koweït par l'Iraq, afin de sauver l'Iraq, son peuple et toute la région d'une catastrophe dont il est difficile de mesurer l'ampleur et les conséquences. Nous voudrions réaffirmer encore une fois toute notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple de l'Etat frère du Koweït dans sa lutte pour recouvrer pleinement sa souveraineté nationale.

Dans tout cela, il y a une réalité fondamentale que l'on ne saurait ignorer et qui est que l'Iraq n'aurait jamais osé commettre cette agression n'était l'historique malheureux du conflit au Moyen-Orient. Un élément important de cette situation est l'incapacité de la communauté internationale de décourager l'agression et de repousser les forces d'occupation, et surtout son incapacité de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

concernant le principal conflit au Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine. Les actes d'agression, d'occupation, d'annexion et d'expulsion commis par Israël contre le peuple palestinien et contre les Etats arabes de première ligne ont préparé la voie à l'agression iraquienne contre le Koweït. L'impasse où se trouve la situation au Moyen-Orient, jointe à l'impossibilité de parvenir à un règlement pacifique de la question de Palestine et de garantir les droits inaliénables du peuple palestinien ont fait croire à l'Iraq que l'agression, l'occupation et l'annexion sont pratique courante dans la région et que, par conséquent, le monde fermerait les yeux et s'en accommoderait. L'Iraq a également cru qu'il pouvait faire ce qu'Israël a toujours fait par la force armée et mettre ainsi le monde devant le fait accompli.

L'Iraq a essayé d'exploiter le sentiment général des pays arabes envers la juste cause palestinienne et d'établir un lien entre cette juste cause et son occupation injuste du Koweït. Bien que mon pays condamne tous les actes d'agression et d'occupation, il ne voit aucun lien entre ces deux questions distinctes. Quel que soit le tort causé par l'agression iraquienne à la cause palestinienne et aux autres causes panarabes, ma délégation est fermement convaincue que la communauté internationale, qui a fait preuve d'unité et d'autorité en agissant de façon décisive face à l'agression iraquienne, a le devoir de faire preuve de la même autorité contre tous les actes d'agression, en particulier contre l'agression et l'occupation israéliennes en Palestine et dans d'autres territoires arabes. Le but recherché est de parvenir à une paix juste et durable et de régler une fois pour toutes la question de Palestine de façon à réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien et surtout son droit à l'établissement d'un Etat indépendant sur son sol national en Palestine.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Le Liban est un autre problème qui n'est pas encore réglé au Moyen-Orient. De tels problèmes découlent en partie des politiques israéliennes d'expansion et d'occupation. Au sein du Comité tripartite, les efforts arabes ont presque réussi à assurer un règlement final des problèmes et des conflits que connaît le Liban. Pour que ces efforts portent leurs fruits, une prise de position ferme de la part de la communauté internationale est nécessaire pour aider le Liban et mettre fin à son épreuve. Notre délégation se félicite des progrès accomplis par le Comité tripartite dans ses efforts pour aboutir à la réconciliation nationale. Nous lançons un appel à toutes les parties libanaises pour qu'elles s'efforcent de résoudre leurs différends le plus tôt possible et qu'elles règlent leurs problèmes par des moyens pacifiques et démocratiques, conformément à la tradition libanaise. Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'efforce de mettre fin à l'occupation par Israël du Sud-Liban afin que le Liban puisse se relever et exercer son autorité sur sa terre nationale.

Malgré les grandes souffrances de notre région, nous devons signaler ici l'évolution positive qui a marqué plusieurs autres problèmes régionaux. Nous sommes heureux de voir la question de Namibie résolue, du fait que la Namibie a recouvré sa souveraineté et son indépendance après des années de lutte. Nous aimerions exprimer ici notre reconnaissance pour le rôle de premier plan qu'ont joué les Nations Unies et leurs institutions et mécanismes en permettant à cette question de connaître un dénouement positif et démocratique.

Nous sommes conscients de l'impact du règlement de la question de Namibie sur la situation en Afrique du Sud, y compris la libération de M. Nelson Mandela et l'émergence d'une nouvelle ère dans ce pays. Cependant, nous croyons que nous avons une longue route à parcourir et qu'il reste beaucoup à faire pour démanteler le système d'apartheid. Malgré certains indices positifs et les efforts politiques entrepris par toutes les parties, nous n'aurons de cesse que toutes les lois répressives et racistes aient été éliminées complètement et que la majorité jouisse enfin de tous ses droits politiques et économiques. Nous espérons par conséquent que la communauté internationale maintiendra ses pressions jusqu'à l'élimination totale du racisme.

En ce qui concerne l'Amérique centrale, notre gouvernement se félicite des résultats féconds des efforts déployés par les gouvernements de cette région, qui ont conduit, avec la coopération du Secrétaire général, au règlement de la

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

situation au Nicaragua. Nous espérons que les problèmes restants dans la région connaîtront un dénouement semblable.

Mon gouvernement se félicite de l'accord réalisé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, à la fin du mois d'août dernier, pour régler les problèmes du Cambodge sur la base d'un rôle actif joué par l'ONU. Le fait que les parties au conflit ont accepté un tel cadre devrait encourager l'optimisme et conduire au succès. Nous espérons aussi que le dialogue en cours entre la Corée du Nord et la Corée du Sud éliminera les causes de leurs désaccords et permettra de réaliser l'unité à laquelle leurs populations aspirent.

Il est malheureux que, jusqu'ici, les efforts du Secrétaire général eu égard aux questions de Chypre et de l'Afghanistan n'aient pas été couronnés de succès. Nous espérons que le Secrétaire général poursuivra ses efforts afin de parvenir au règlement final de ces deux problèmes d'une manière qui réponde aux désirs de leurs populations et aux buts et principes de la Charte.

Le plus noble objectif des pères fondateurs de la Charte était d'éviter et d'empêcher la guerre, et de créer un ordre international de paix et de sécurité. Certains événements, y compris l'agression du Koweït par l'Iraq, ont démontré que l'accumulation d'armes par tout Etat au-delà de ses besoins de défense devient une forte incitation à utiliser ces armes à des fins d'agression. L'appât des forces armées affaiblit l'adhésion aux lois et aux conventions internationales. Les crimes commis par les forces iraqiennes contre le Koweït en sont la preuve éclatante. Israël en est un autre exemple. Ici encore, une puissance militaire supérieure a continué de motiver l'agression contre les pays arabes voisins.

C'est pourquoi mon pays a toujours appuyé fermement le contrôle des armements dans les domaines des armes classiques et des armes de destruction massive. Bien que des progrès aient été accomplis à cet égard par les deux superpuissances, on n'a prêté en fait aucune attention véritable à l'accumulation d'armes au niveau régional. Nous croyons qu'il est nécessaire de prendre les initiatives nécessaires pour assurer le contrôle des armements et interdire la mise au point d'armes de destruction massive, en particulier au Moyen-Orient. La crise koweïtienne risque de déclencher une nouvelle course aux armements dans la région, accroissant ainsi les possibilités de guerre et les actes d'agression. Nous devons également mentionner ici l'arsenal militaire d'Israël, ses armes de destruction massive et, en particulier, ses armes nucléaires.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Notre pays souhaite se féliciter à nouveau des propositions visant la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient.

Depuis son indépendance, mon pays a alloué annuellement une partie substantielle de son produit national brut à l'aide aux pays en développement, dans le cadre de l'assistance bilatérale et multilatérale ainsi que par l'intermédiaire des institutions financières internationales. Malgré toutes les pressions que nous avons subies en tant que pays en développement dépendant d'un seul produit de base, le pétrole, et en dépit des fluctuations du prix de ce produit, nous n'avons jamais hésité à fournir de l'aide aux pays dans le besoin. Le Fonds Abu Dhabi pour le développement économique continue de jouer un rôle fondamental à cet égard grâce à un certain nombre de projets de développement financier dans les pays en développement.

La crise du Koweït a porté un coup sérieux aux efforts de développement internationaux. L'impact de la crise a été tragique pour plusieurs pays en développement. L'une des conséquences a été un accroissement drastique du prix du pétrole, qui a causé des pertes graves aux pays en développement et ébranlé les marchés financiers mondiaux, créant une crise de confiance chez les investisseurs.

Les lettres et les notes reçues par le Comité du Conseil de sécurité créé au titre de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité sont une preuve suffisante des dommages causés par la crise aux économies d'un grand nombre de pays qui maintenaient des liens commerciaux et financiers directs ou indirects avec les pays de la région.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Il est indéniable que le nombre des Arabes et des Asiatiques déplacés et le sort qui est maintenant le leur montrent que l'agression iraquienne a entraîné des souffrances humaines indicibles.

Mon pays, qui a apporté une aide essentielle à tous les pays directement touchés par la crise, se tient prêt à participer aux efforts internationaux visant à diminuer les effets de cette crise infligés aux pays en développement.

Dans ce contexte, nous appuyons la création d'une institution internationale qui serait chargée d'oeuvrer en coopération avec le Comité du Conseil de sécurité, établi conformément à la résolution 661 (1990), afin d'évaluer les dommages économiques causés par la crise et de collaborer à la mise en place d'un fonds de solidarité auquel tous les pays pourraient contribuer pour venir en aide aux pays victimes de la crise. Mon pays est prêt à assumer sa part de responsabilité dans cet effort pour épargner au monde un désastre économique, puisque la catastrophe politique n'a pu être évitée.

J'ai le grand plaisir d'annoncer que mon pays a décidé d'allouer un milliard de dollars à titre de contribution aux efforts visant à réduire le fardeau que la crise du Golfe et l'application de la résolution 661 représentent pour les pays du tiers monde.

L'attention du monde s'est tournée, comme jamais auparavant, vers l'Organisation des Nations Unies, ce qui montre qu'elle est le seul instrument international capable de faire face à de nouvelles crises. Ces dernières semaines ont montré que la coopération et la coordination entre les grandes puissances peuvent faire progresser la cause de la paix et de la sécurité internationales de façon constructive, ce qui est indispensable dans le monde d'aujourd'hui.

Malgré la grave menace que la crise du Golfe représente pour la paix internationale, le fait que les superpuissances ont eu recours au Conseil de sécurité pour exprimer leurs inquiétudes en ce qui concerne la détente internationale démontre l'importance vitale de cette organisation internationale. De nombreux pays, notamment les plus petits et ceux qui n'ont pas les moyens nécessaires pour défendre leur indépendance, estiment que seul le système international peut les protéger et préserver leur indépendance. Vu sous cet angle, ma délégation félicite les Nations Unies pour le rôle crucial qu'elles ont joué.

M. Al-Nuaimi (Emirats arabes unis)

Nous estimons qu'il s'agit là d'un renouveau de cette organisation internationale, et nous demandons à tous ses Etats Membres de renforcer son rôle, en particulier celui du Conseil de sécurité, dans le règlement des conflits internationaux et régionaux.

M. OULD DIDI (Mauritanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation mauritanienne pour votre élection à la présidence de notre Assemblée générale. Cette élection qui rend hommage à vos qualités personnelles, traduit également l'estime dont bénéficie votre pays, Malte, au plan international. Aussi, je tiens à vous assurer de notre entière collaboration dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

Nous tenons également à rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, notre frère Joseph Garba, de la République soeur du Nigéria, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux de la dernière session.

Nous voudrions également féliciter notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dont le dévouement et la persévérance dont il a fait preuve au service des idéaux de paix, de justice et d'égalité incarnés par notre organisation sont reconnus de tous. Nous réitérons notre ferme soutien à sa recherche constante de la paix et de la sécurité internationales et à son attachement au respect des droits de l'homme et des droits des peuples.

Nous saluons en outre la présence parmi nous de la délégation de la Principauté de Liechtenstein, à laquelle nous adressons nos vives félicitations pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

Le monde connaît aujourd'hui des mutations profondes dont la portée et les conséquences conditionneront l'avenir de l'humanité. Bien que des progrès aient été réalisés sur la voie de la détente internationale, de sérieuses tensions demeurent, alimentées par les injustices qui persistent dans le monde tant au niveau de l'économie qu'à celui de l'information.

Mon pays a été victime d'une telle injustice dans le conflit qui l'a opposé au Sénégal. Mon pays a été victime d'une campagne tendancieuse de manipulation de l'information, qui visait à passer sous silence les graves atteintes aux droits de l'homme dont les ressortissants mauritaniens ont été victimes et à travestir la réalité, ce qui a entravé dans une très grande mesure, les efforts déployés en vue d'un règlement.

M. Ould Didi (Mauritanie)

Il me semble, cependant, que l'évolution de certaines situations laisse espérer un monde meilleur. Ainsi, en Afrique, l'indépendance de la Namibie constitue une victoire de la paix et de la justice. Nous souhaitons la bienvenue, à cette occasion, à nos frères de la Namibie, au sein de la famille des Nations Unies.

En Afrique du Sud, le dialogue amorcé entre l'African National Congress of South Africa (ANC) et le pouvoir en place nous laisse espérer le démantèlement du système d'apartheid et l'instauration, à sa place, d'une société démocratique bannissant à jamais toute forme de discrimination raciale.

Dans la péninsule arabique, nous avons pris note avec satisfaction de l'unification du peuple du Yémen. En réalisant leur unité, les deux Etats ont été les premiers à donner un bel exemple à la nation arabe.

En Asie, nous suivons avec intérêt le processus en cours en vue du règlement du problème cambodgien. A cet égard, nous invitons toutes les parties à continuer à faire preuve d'esprit d'entente, car seul le maintien de pareille attitude permettra au peuple cambodgien de vivre en paix avec lui-même et avec ses voisins.

Les contacts récents entre les deux Corée nous permettent d'espérer que le peuple coréen pourra, à son tour, retrouver son unité.

En Europe, la chute du mur de Berlin a supprimé un symbole d'affrontement et de suspicion entre les peuples et a permis la réalisation des aspirations du peuple allemand qui fête aujourd'hui même son unité nationale retrouvée. A cette occasion, nous lui adressons nos chaleureuses félicitations et nos vœux les meilleurs.

Malgré ce mouvement général vers l'apaisement dans les rapports entre les Etats, les situations conflictuelles continuent de se manifester et de se développer. Dans le golfe Arabe, les événements de ces derniers mois nous inspirent les plus grandes inquiétudes. En ce qui la concerne, la Mauritanie réaffirme son attachement à la Charte des Nations Unies et au droit international, comme elle l'a exprimé dans la lettre qu'elle a adressée au Secrétaire général. La Mauritanie condamne tout recours à la force pour le règlement des différends entre les Etats et rejette l'occupation du Koweït par l'Iraq. La Mauritanie déplore toute mesure qui représenterait une menace pour la sécurité, ou priverait les personnes innocentes, quelle que soit leur nationalité, de leur liberté.

La Mauritanie souhaite qu'une solution satisfaisante soit trouvée à cette crise dans un cadre arabe qui, seul, peut garantir une paix durable et l'harmonie dans la région.

M. Ould Didi (Mauritanie)

Si l'approche arabe, dans le cadre de laquelle s'était tenue la rencontre de Djeddah entre l'Iraq et le Koweït, avait été poursuivie après le 2 août, elle aurait pu permettre d'éviter l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Mais dès les premiers jours, nous avons noté un afflux considérable et continu des forces militaires étrangères à cette sous-région. Pourtant ceux qui useront de la force pour régler cette crise assumeront devant l'histoire une grave responsabilité, car le conflit ne pourra plus être limité dans le temps ni circonscrit géographiquement et humainement. En tout état de cause, tout en renouvelant son engagement à respecter le droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies, mon pays considère humainement inacceptable toute action qui viserait à priver de nourriture et de soins tout un peuple.

Au Moyen-Orient, Israël continue l'occupation des territoires arabes et poursuit l'oppression des populations palestiniennes, en violation du droit international. Les courageuses décisions du Conseil national palestinien et l'initiative de paix prise par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sont restées sans suite devant l'obstination d'Israël. La suspension du dialogue entre les Etats-Unis d'Amérique et l'OLP constitue une autre grande déception pour tous ceux qui espèrent une solution pacifique à cette tragédie humaine. Pourtant l'Intifada déclenchée par l'héroïque peuple palestinien atteste de sa capacité de mobilisation et de sa détermination de recouvrer ses droits.

Il n'est pas concevable qu'un monde épris de justice et attaché au respect du droit international continue à admettre la violation quotidienne des droits les plus élémentaires de la personne humaine en Palestine.

Au Liban, les divisions internes et les pressions extérieures rendent la situation plus que jamais préoccupante.

Pour sa part, la République islamique de Mauritanie considère que l'Accord de Taëf constitue un cadre approprié pour résoudre les problèmes intérieurs de ce pays en y ramenant la paix civile.

En Afghanistan, nous regrettons la guerre tragique qui persiste après le départ des forces étrangères et nous formulons le voeu de voir nos frères afghans surmonter leurs divergences et réaliser leur unité en dehors de toute ingérence extérieure.

Dans le Maghreb arabe, le règlement définitif de la question du Sahara occidental permettra à l'Union du Maghreb arabe de renforcer davantage sa cohésion

M. Ould Didi (Mauritanie)

politique et son intégration économique. Sur cette question, nous réitérons notre plein appui au Secrétaire général de l'ONU pour faire aboutir la solution de ce conflit fratricide.

Les efforts déployés pour améliorer le climat politique international resteront vains si des actions ne sont pas engagées pour désamorcer la crise économique que connaissent les pays en développement et particulièrement ceux d'Afrique qui connaissent une situation véritablement difficile.

Nous félicitons les Nations Unies et la Banque mondiale pour le travail de sensibilisation et de réflexion qu'elles ont mené. Grâce à ses efforts, la Conférence sur les pays les moins avancés, lors de sa récente réunion à Paris, a abouti à des engagements dont la concrétisation donnera un souffle nouveau à nos efforts de développement pour faire face aux conséquences de la crise économique, aggravée en ce qui concerne la République islamique de Mauritanie par 20 années de sécheresse et l'arrivée massive, en mai 1989, de réfugiés et de rapatriés totalement démunis, dont le nombre a dépassé 10 % de notre population totale. Malgré les difficultés inhérentes à cette situation et l'arrêt de l'aide extérieure dont certains volets commencent à être remis en cause pour des raisons de conjoncture ou pour des considérations politiques liées aux événements du golfe Arabe, la politique de mon pays, sous la direction de notre président, continue de privilégier la satisfaction des besoins de son peuple, tout en poursuivant trois objectifs essentiels à son épanouissement. Le premier objectif est la mise en place de structures démocratiques. C'est ainsi que des élections libres et démocratiques ont été organisées ces quatre dernières années pour le choix de représentants des populations qui ont pris en charge la gestion des affaires locales. Avant la fin de l'année, ces élections seront renouvelées sur l'ensemble du pays. Ces élections constituent une étape importante dans notre action de décentralisation du pouvoir par la voie démocratique. Le deuxième objectif est l'éradication à l'horizon de l'an 2000 de l'analphabétisme qui touche une partie de notre population. Des efforts importants sont actuellement déployés pour réaliser cette ambition sans laquelle aucun développement ne peut être réalisé. Le troisième objectif est la participation de la femme à toutes les actions qu'appelle la construction nationale. Cette catégorie qui représente plus de 50 % de notre peuple retient toute notre attention sur le plan de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

M. Ould Didi (Mauritanie)

Je saisis cette occasion pour exprimer nos remerciements à tous ceux - pays, institutions internationales, organisations non gouvernementales - qui nous ont apporté et continuent de nous apporter leur concours pour préserver notre environnement, mettre en valeur nos richesses ou atténuer le coût social de la crise.

Le monde est à un tournant historique et il appartient à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'expression volontaire et unanime de tous de faire de telle sorte que le bien l'emporte sur le mal. La paix et la liberté sont une aspiration légitime de tous les peuples et tous les méritent sans aucune discrimination. Les Nations Unies ont le devoir d'accorder le même intérêt et la même importance à toutes les décisions.

La République islamique de Mauritanie a foi dans les idéaux qu'incarne notre organisation et agira toujours dans le cadre et le respect de ses principes.

M. LATORTUE (Haïti) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation haïtienne, d'exprimer au Président mes plus cordiales félicitations à l'occasion du choix unanime qui a été porté sur lui pour diriger les travaux de la quarante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée. Nous accueillons avec joie cette élection, persuadés que ses éminentes qualités personnelles et sa grande expérience des problèmes internationaux sont le meilleur garant du succès de nos travaux. Je m'en voudrais de ne pas associer à cet hommage le Ministre Joseph Garba, du Nigéria, dont l'énergie, l'efficacité et le sens de la mesure, lui ont valu le respect et l'admiration générale au cours de la session précédente.

M. Latortue (Haïti)

Nos félicitations s'adressent également au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a droit à notre reconnaissance pour les succès recueillis par l'Organisation ces dernières années. De même, son dernier rapport sur l'état du monde souligne, de façon très juste, les nouvelles lignes d'horizon qui se profilent au seuil de cette décennie.

Nous saluons, avec une profonde satisfaction, l'admission de la Namibie et du Liechtenstein comme Membres à part entière de notre organisation.

Quarante-cinq ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, une prodigieuse accélération de l'histoire est en cours. La guerre froide est bien finie, comme l'indique le récent traité portant "règlement définitif" de la question allemande. Des signes encourageants de solution se manifestent sur l'ensemble des continents, hier encore traversés de multiples conflits qui, par la force des choses, étaient devenus des enjeux dans le cadre de la compétition Est-Ouest. La cause de la paix continue de progresser. Il en est de même de celle de la démocratie qui a remodelé le paysage politique et idéologique de l'après-guerre.

Mais nul ne peut sous-estimer le potentiel de conflits qui menacent de saper cette nouvelle dynamique de paix. Du Libéria à l'Éthiopie, de l'Amérique centrale à l'Afghanistan, les foyers de tension restent nombreux. Ils s'ajoutent à la kyrielle de conflits locaux ou régionaux que les Nations Unies au cours des quatre dernières décennies n'ont pu ni prévenir ni maîtriser.

De surcroît, la tempête qui souffle actuellement sur le golfe Arabo-Persique n'a jamais été aussi menaçante pour la paix mondiale.

Parallèlement à ces incertitudes, l'extension de l'extrême pauvreté dans les pays du Sud souligne dramatiquement que la crise économique mondiale n'est pas terminée. Tant s'en faut.

La communauté internationale vit donc à l'heure d'un double contraste, entre la paix et la guerre, entre l'euphorie économique au Nord et la paupérisation croissante du Sud. C'est sur cette toile de fond que s'ouvre cette quarante-cinquième session de l'Assemblée générale dont les travaux sont appelés à marquer durablement la décennie nouvelle, porteuse de tant de défis.

Il y a deux mois exactement, le monde entier entrainé en état de choc : l'agression préméditée contre la souveraineté du Koweït ouvrait la plus grave crise

M. Latortue (Haïti)

de ces 20 dernières années. L'invasion s'est transformée en annexion, les deux étant également inacceptables sur le plan du droit et sur celui de la morale internationale.

A moins d'un renversement radical de tendance, la "logique de guerre" qui semble prévaloir risque de nous engager dans la voie d'une confrontation militaire aux conséquences incalculables.

Face à ce péril, la République d'Haïti exhorte l'Organisation des Nations Unies à exercer jusqu'au bout son rôle irremplaçable pour tenter de désamorcer ce conflit majeur que tout le monde redoute.

Nous considérons que l'embrassement généralisé n'est pas inéluctable dans la mesure où le principal intéressé se décide à admettre ses erreurs et à respecter les principes de la Charte des Nations Unies si outrageusement violés.

A cet égard, deux éléments fondamentaux nous semblent devoir être pris en compte. D'abord, la restauration pleine et entière du Koweït dans sa souveraineté ne peut souffrir d'aucune réserve. Ensuite, le retrait des forces d'occupation doit être complet et inconditionnel, reflétant le statu quo ayant prévalu au 1er août 1990. Pour atteindre ces objectifs, il convient de laisser ses chances à la diplomatie, aux négociations, conformément d'ailleurs au vœu de la résolution 660 (1990) et des décisions suivantes du Conseil de sécurité qui, toutes, ont l'appui le plus énergique du Gouvernement haïtien.

De toute évidence, une issue pacifique au conflit implique que l'Iraq fasse le premier pas vers un règlement négocié. Aussi, la République d'Haïti s'associe-t-elle à l'exhortation unanime adressée au Gouvernement iraquien à entendre - il n'est pas trop tard - la voix de la sagesse et de la raison.

Toujours au Moyen-Orient, nous ne pouvons ignorer que l'impasse enregistrée dans la recherche d'une solution à la question israélo-arabe, aggravée par la violence endémique qui sévit depuis trois ans déjà dans les territoires occupés, représente un autre défi majeur pour la paix.

L'espoir de la progression vers une solution paraît résider dans l'ouverture d'un dialogue entre toutes les parties intéressées et, singulièrement, entre Israéliens et Palestiniens, dans un cadre de négociations acceptable pour l'une et l'autre parties. En tout état de cause, le Gouvernement haïtien appuie fortement les efforts déjà engagés en vue du démarrage du processus de négociation sur la base de principes communément admis, ceux contenus notamment dans les résolutions

M. Latortue (Haïti)

242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Car, il faut le redire, la pierre angulaire de toute solution réside dans le droit d'Israël de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et internationalement garanties, d'une part, et les droits légitimes du peuple palestinien à une patrie et à l'autodétermination, d'autre part.*

La République d'Haïti ne peut rester indifférente au sort du Liban menacé de désintégration par suite d'une tragédie sanglante, sans cesse renouvelée. Dans le cas de ce pays ami, nous avons assisté, avec préoccupation, à des violations successives, mais demeurées malgré tout impunies, du principe cardinal de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats. En condamnant de tels agissements, quels que soient les motifs invoqués par leurs auteurs, le Gouvernement haïtien en appelle au respect des résolutions pertinentes de l'ONU pour que le peuple libanais puisse enfin, après la tourmente des 15 dernières années, reprendre en main ses destinées, dans l'intégrité de son territoire.

Le combat pour la paix au Moyen-Orient, auquel Haïti s'associe pleinement, s'inscrit dans une perspective plus large : la création, au seuil de cette décennie, d'un environnement international où la guerre serait mise définitivement hors la loi.

Si l'attention du monde est retenue, à juste titre, par la crise du Golfe, il n'en demeure pas moins, par ailleurs, qu'une amélioration exceptionnelle du climat international a été enregistrée récemment en ce qui a trait au maintien de la paix. C'est le cas notamment dans la situation en Afrique australe. L'année qui s'achève aura vu la Namibie accéder à l'indépendance au terme d'un long processus de décolonisation où l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle clef. Il y a lieu, ici, de lui en rendre un hommage public.

Une première lueur d'espoir a brillé en Afrique du Sud avec la libération de Nelson Mandela et celle de ses compagnons de lutte. Des initiatives méritoires ont été lancées depuis par le Gouvernement sud-africain. Cependant, le risque de guerre civile qui plane sur ce pays assombrit les perspectives d'un démantèlement rapide du système d'apartheid dont la structure demeure fondamentalement inchangée. La République d'Haïti, par vocation naturelle, a fait siennes la lutte des mouvements de libération et les aspirations de la majorité noire d'Afrique

* Le Président assume la présidence.

M. Latortue (Haïti)

du Sud. Elle croit devoir en appeler, une nouvelle fois, à la poursuite des sanctions décidées contre le régime de Pretoria tant que celui-ci n'aura pas donné la preuve de sa détermination à mettre fin à sa politique universellement réprouvée.

Le Gouvernement haïtien se félicite de l'esquisse d'une solution nationale à la crise qui, depuis leur indépendance, déchire l'Angola et le Mozambique.

De même, les efforts déployés dans le sens d'un règlement de la question du Sahara occidental paraissent autoriser bien des espoirs. Le Gouvernement haïtien continue de souhaiter qu'une solution soit trouvée qui tienne pleinement compte du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

Dans le même ordre d'idées, nous prenons note avec satisfaction des progrès accomplis dans le sens d'un règlement des conflits en Asie.

M. Latortue (Haïti)

Sous les auspices des Nations Unies, et avec le concours inlassable de la France dont il convient de saluer les démarches soutenues, un règlement d'ensemble de la question du Cambodge semble dorénavant à portée de la main. La République d'Haïti s'en réjouit pour le peuple khmer qui émerge à grand peine d'une longue nuit de cauchemar.

Par ailleurs, au vu de l'évolution récente de la situation dans la péninsule coréenne, l'heure semble venue pour que la République de Corée puisse être admise comme Membre à part entière de la grande famille des Nations Unies. Haïti apporte son appui total à ses aspirations.

Plus près de nous, sur le continent américain, l'Amérique centrale, après avoir été pendant la décennie écoulée un enjeu sanglant de la rivalité Est-Ouest, s'est engagée, avec le Traité d'Esquipulas II, dans la recherche d'une solution pacifique à ses multiples conflits et l'édification d'un nouvel ordre démocratique. Là aussi, il faut le souligner à son honneur, l'Organisation des Nations Unies a été à la hauteur de sa mission. La République d'Haïti souhaite que celle-ci se poursuive, afin d'aider les nations centraméricaines à mettre fin, une fois pour toutes, aux affres de la guerre civile et, par-dessus tout, à retrouver les chemins du développement, fondement essentiel de la paix, sans lequel, d'ailleurs, toute entreprise démocratique paraît illusoire.

Il convient parallèlement de souligner la conjonction exceptionnelle de facteurs ayant favorisé le surgissement de la liberté à l'Est et, avec elle, des perspectives inédites pour la stabilité, la sécurité et la paix en Europe. Le peuple et le Gouvernement haïtiens tiennent à saluer tout particulièrement la consécration, aujourd'hui même, de l'unification allemande, symbole éminent de l'avènement d'un nouvel âge, pour l'Europe comme pour le monde.

Enfin, la République d'Haïti se réjouit des progrès incontestables et encourageants enregistrés dans le domaine de la limitation de la course aux armements chimiques, bactériologiques et nucléaires. Les excellentes dispositions, dont les superpuissances font montre depuis quelque temps, sont à cet égard porteuses de promesses. Pour nous, comme pour l'ensemble du tiers monde, beaucoup d'espoir est dorénavant fondé sur les chances d'un véritable désarmement. Celui-ci conditionne, en effet, étroitement les perspectives d'amélioration de leurs conditions d'existence pour des centaines de millions d'hommes souffrant ou

M. Latortue (Haïti)

mourant de faim. Comme le rappelle si justement le dernier rapport de la Banque mondiale sur le développement, toute réduction de 10 % des dépenses militaires de l'OTAN entraînerait automatiquement un doublement de l'aide publique, à condition bien entendu qu'on le veuille!

En ce sens, nous appuyons l'appel lancé récemment par le Secrétaire général des Nations Unies en faveur d'une aide accrue aux démocraties qui émergent dans le tiers monde. Les peuples concernés ne doivent pas être tentés d'associer la démocratie à la misère et la pauvreté, comme l'a si justement souligné M. Pérez de Cuéllar. Il est donc temps que l'on réalise que la démocratie comporte aussi une dimension socio-économique essentielle, à défaut de quoi elle perd toute raison d'être.

La délégation haïtienne ne peut dissimuler son inquiétude ni son amertume face aux disparités économiques et aux écarts croissants entre le Nord et le Sud.

L'expansion économique vigoureuse enregistrée au long des huit dernières années est devenue la norme pour le monde industrialisé. Rançon de cette croissance peut-être, ce n'est plus le développement, ni la stagnation, mais une véritable régression que connaissent la plupart des nations du tiers monde. Il suffit de penser au déclin spectaculaire du revenu moyen en Amérique latine ramené à un niveau inférieur à celui d'il y a 20 ans. La situation de l'Afrique subsaharienne, celle des pays dits les moins avancés, n'en constituent pas moins une cruelle illustration.

Devant la complexité grandissante des problèmes auxquels le tiers monde se trouve confronté, et qui ne sont pas sans affecter les chances d'une paix durable, force est d'admettre, pour les uns comme pour les autres, la nécessité d'un examen critique des mécanismes et politiques ayant provoqué l'énorme gâchis des années 80, considérées à juste titre comme la "décennie perdue".

A ce propos, la délégation haïtienne croit devoir souligner quelques-unes des graves carences enregistrées à l'encontre des objectifs retenus dans le cadre de la stratégie internationale du développement au cours de la dernière décennie.

Premièrement, l'aide publique n'a jamais atteint, en volume, les montants fixés, si bien qu'elle s'avère le plus souvent être un simple palliatif au lieu d'être un adjuvant indispensable à la poursuite d'un développement durable.

M. Latortue (Haïti)

Deuxièmement, nous avons trop souvent assisté au gel de programmes vitaux de coopération pour des raisons fort discutables, invoquées unilatéralement, et de manière sélective au demeurant, par les bailleurs de fonds, alors que les économies si vulnérables de nos pays requièrent de l'aide publique qu'elle soit à la fois stable et prévisible.

Troisièmement, nombreuses sont les contraintes imposées de l'extérieur, celles découlant en particulier de programmes d'ajustement structurel rigoureusement appliqués, au prix de l'abandon de services sociaux essentiels et de l'arrêt d'investissements productifs. Mais en lieu et place de la coopération attendue en retour, les pays concernés ne se voient offrir pour toute perspective que les forces du marché, comme si le marché, à lui seul, pouvait représenter, pour nos économies fragiles, l'ultime planche de salut et la réponse au défi du sous-développement.

Enfin, comment ne pas souligner l'effet de strangulation exercé par le service de la dette externe, le problème du transfert inverse des ressources et celui de l'avitilissement des prix des produits de base, actuellement les plus bas jamais enregistrés depuis les années 30?

Dès lors, il n'est point étonnant que la relance économique au Nord ne se soit pas répercutée, comme attendu, au Sud.

Voilà pourquoi la délégation haïtienne considère que la question de l'instauration d'un nouvel ordre économique international garde, aujourd'hui tout particulièrement, toute son actualité. Car, au seuil de la décennie, il nous semble qu'il ne peut y avoir de tâche plus urgente que celle qui consiste à s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté et du sous-développement dont pâtit le tiers monde.

Nous croyons à cet égard indispensable l'adoption d'un ensemble de mesures prioritaires portant, entre autres, sur : premièrement, l'accroissement significatif des disponibilités financières au titre du financement du développement; deuxièmement, l'instauration d'un système de coopération internationale qui tienne pleinement compte des problèmes spécifiques aux pays les plus vulnérables et les plus gravement touchés par la crise actuelle, singulièrement les pays les moins avancés; troisièmement, le soutien particulier aux pays en développement concernés pour les aider à faire face à l'alourdissement

M. Ltortue (Haïti)

substantiel de leur facture énergétique; quatrièmement, le traitement équitable de la question de la dette extérieure; cinquièmement, la restructuration des institutions multilatérales dont le rôle dans le financement du développement se doit d'être totalement en accord avec les objectifs assumés par l'Organisation des Nations Unies; sixièmement, la revitalisation de la coopération Sud-Sud et du processus d'intégration régionale; septièmement, l'entrée en vigueur, tant de fois reportée, du Fonds commun pour les produits de base.

Cela dit, nous ne pouvons manquer de rendre hommage aux nombreux efforts déployés çà et là, qui soulignent amplement que la notion de solidarité internationale bien comprise ne reste pas lettre morte.

A titre d'illustration, le nouveau programme d'action adopté à la récente Conférence de Paris sur les PMA, les mesures d'annulation de la dette annoncées en faveur de ces pays par la France, demeurent des références positives. Il incombe à la communauté internationale la responsabilité d'en faire désormais une réalité.

L'Assemblée générale ayant été saisie d'une requête émanant du Gouvernement provisoire au sujet de l'organisation des prochaines élections, je m'en voudrais de ne pas évoquer la situation qui est celle d'Haïti aujourd'hui.

Une crise majeure et multidimensionnelle secoue depuis plus de quatre ans la République d'Haïti.

A la faveur de la chute de la dictature, le peuple haïtien a recouvré les libertés publiques et signifié clairement son refus d'un retour en arrière.

C'est ainsi que, depuis le 7 février 1986, date de la libération, différentes formules de gouvernement ont échoué, face au désir irrépessible de changement exprimé par le peuple haïtien.

Cette période de tâtonnement a engendré tout un cortège de maux pour l'économie et le bon renom d'Haïti.

Les élections avortées du 29 novembre 1987 constituent l'un des plus tristes de ces événements. Et depuis, parallèlement au désinvestissement massif qui en est résulté, le gel quasi total de l'aide publique au développement a singulièrement renforcé le traumatisme national provoqué par cet acte inqualifiable.

M. Latortue (Haïti)

Le peuple haïtien assiste avec consternation à la dégradation accélérée des infrastructures. L'analphabétisme, qui accuse un taux de 80 %, n'a point connu de recul.

L'espoir, ce ressort qui fait avancer la nation haïtienne vers une voie nouvelle, est même menacé. C'est pour clore ce cycle infernal que le Gouvernement provisoire de la République, issu d'un large consensus national, s'est fermement engagé à conduire la nation, au milieu de difficultés de toutes sortes, dans la voie des élections honnêtes et libres trop longtemps différées.

Voilà pourquoi depuis son arrivée au pouvoir le gouvernement de S. E. Mme Ertha Pascal-Trouillot, tout en s'efforçant de trouver les moyens susceptibles d'améliorer les conditions de vie du peuple haïtien, a sollicité l'assistance tant bilatérale que multilatérale, et de façon spéciale celle des Nations Unies, en vue d'aider le Conseil électoral provisoire, institution constitutionnelle chargée d'organiser en toute indépendance les élections, à remplir pleinement son mandat.

À cet égard, le peuple haïtien et son gouvernement savent gré à tous les pays amis de tous les continents, et en particulier les pays frères de la CARICOM et de l'Amérique latine, du sens de la solidarité dont ils ont fait preuve à l'égard de Haïti et de l'intérêt qu'ils portent au succès du processus électoral.

La date des élections vient d'être officiellement fixée au 16 décembre prochain par le Conseil électoral provisoire. Rien ne peut plus désormais arrêter la marche vers des élections démocratiques organisées dans le meilleur climat de sécurité que les forces armées d'Haïti se sont engagées, sur l'honneur, à garantir. Nous voulons espérer que l'Organisation des Nations Unies, à son tour, répondra favorablement et de façon urgente à la requête du Gouvernement haïtien en vue d'une assistance appropriée. Je réitère l'appel lancé par le Président provisoire de la République à toute la communauté internationale pour qu'enfin Haïti ne soit plus seule, pour que le 17 février 1991, un nouveau président librement élu soit investi, plaçant ainsi Haïti, de manière irréversible, dans la communauté sans cesse grandissante des nations démocratiques.

M. Latortue (Haïti)

A l'heure où s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire, l'état actuel du monde nous offre à côté de larges zones d'ombre des promesses indiscutables pour le futur. De ce tableau, il convient de retenir le degré d'urgence avec lequel la communauté internationale se doit de relever les défis à la paix et à la sécurité internationales. Non moins important est le fossé qui continue de s'élargir entre riches et pauvres : les progrès réalisés dans les rapports Est-Ouest ne doivent nullement occulter ce dangereux clivage.

Il faut se réjouir que de plus en plus nombreux sont ceux-là qui font confiance à l'Organisation des Nations Unies pour les nouveaux combats qui nous attendent à l'aube de l'an 2000. Parmi ces derniers, retenons la consolidation de la paix et de la démocratie, la préservation de notre environnement menacé, la lutte contre la drogue, la promotion jamais achevée des droits de l'homme et, par-dessus tout, la "sortie de l'outre-misère vers le niveau des exigences d'une vie dans laquelle personne ne manque du nécessaire".

La République d'Haïti, pour sa part, est persuadée qu'évoluant dans le village planétaire, nous n'avons d'autre recours, pour répondre à ces grands défis, que la solidarité internationale dans l'interdépendance et la conscience accrue de notre communauté de destin.

La séance est levée à 18 h 5.